

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES

DIPLOME DE CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE

RAPPORT DE STAGE

LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DROIT-LETTRES DE LYON :
UN ETABLISSEMENT EN EVOLUTION

FLORENCE FOURNIER

directeur de stage,

M. CHARLES MICOL

DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DROIT-LETTRES



1998

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES**

DIPLOME DE CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE

RAPPORT DE STAGE

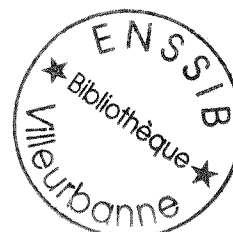
LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DROIT-LETTRES DE LYON :
UN ETABLISSEMENT EN EVOLUTION

FLORENCE FOURNIER

Lieu de stage : Bibliothèque Centrale Droit - Lettres, Lyon,
1^{er} septembre - 28 novembre 1997

Responsable de stage : M. Charles Micol, directeur de la BCDL

1998



1997
DCB ST
15

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	p. 4
INTRODUCTION	p. 5
CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	
I-1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DANS LE RESEAU UNIVERSITAIRE	p. 7
a) rappel historique.....	p. 7
b) l'Université Lumière Lyon 2.....	p. 8
c) l'Université Jean Moulin Lyon 3	p. 9
d) la position de la Bibliothèque Centrale	p. 9
I-2 UN STATUT PARTICULIER.....	p. 10
a) de la section interuniversitaire à la bibliothèque actuelle.....	p. 10
b) les SCD de Lyon 2 et Lyon 3.....	p. 11
c) insertion de la Bibliothèque Centrale dans le réseau documentaire universitaire.....	p. 14
I-3 LOCAUX ET MATERIEL INFORMATIQUE.....	p. 15
a) les locaux : emplacement, surface, aménagement et problèmes	p. 15
b) le matériel informatique : un double système pour quelques mois encore	p. 18
I-4 LE PERSONNEL ET LA DISTRIBUTION DES TACHES	p. 19
a) l'équipe.....	p. 19
b) le circuit du livre : qui fait quoi ?.....	p. 20
I-5 LES COLLECTIONS ET LEUR ORGANISATION.....	p. 21
a) les fonds.....	p. 21
b) l'organisation topographique des collections.....	p. 22
c) l'accès aux collections : indexation et catalogues.....	p. 23

I-6 LES SERVICES	p. 25
a) les missions et les publics	p. 25
b) le prêt à domicile	p. 28
c) le bureau d'information	p. 28
d) la salles de référence	p. 28
e) le PEB	p. 29
f) les réseaux de cédéroms	p. 30

CHAPITRE II : PRESENCE DANS L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

II-1 DEROULEMENT DU STAGE	p. 33
a) modalités de présence	p. 33
b) intégration à la vie de la bibliothèque	p. 34
c) le difficile lien entre le stage et le mémoire	p. 35
II-2 PARTICIPATION AU TRAVAIL DE LA BIBLIOTHEQUE	p. 36
a) connaissance du circuit du livre	p. 37
b) participation à la rétroconversion	p. 37
c) le renseignement des lecteurs	p. 39

CHAPITRE III : L'EVALUATION DES COLLECTIONS

III-1 LES RAISONS ET LES FINALITES DE CETTE OPERATION	p. 42
a) les données de départ	p. 42
b) la partition des collections	p. 43
c) préparation du déménagement	p. 45
III-2 METHODES D'EVALUATION	p. 45
a) l'évaluation quantitative des collections d'histoire, de droit et de sciences politiques	p. 45
b) l'évaluation qualitative, préparation au déménagement	p. 49
c) enjeux et perspectives	p. 52

CONCLUSION	p. 54
-------------------------	-------

ANNEXES

- plan des locaux	p. I
- schéma du circuit du livre	p. II
- lettres de secteurs	p. III
- listes de cédéroms	p. IV
- cadre préparatoire à l'évaluation des collections : les domaines connexes : quelques exemples	p. VIII
- cadre préparatoire au désherbage : quelques exemples	p. XII
- le problème de la cotation des corpus d'auteurs : l'exemple de la Bibliothèque du Portique à Strasbourg	p. XV

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes avec lesquelles j'ai travaillé à la Bibliothèque Centrale et qui m'ont fait découvrir ce métier sous un jour aussi intéressant qu'agréable.

Merci à M. Micol pour la qualité de l'encadrement dont j'ai bénéficié pendant ce stage.

INTRODUCTION

Le stage de trois mois que je devais effectuer à la Bibliothèque Centrale droit-lettres à Lyon était pour moi la première réelle occasion de participer à la vie d'une bibliothèque en tant que professionnel. C'est pourquoi je souhaitais mettre cette période à profit pour réaliser trois objectifs : appréhender le fonctionnement et la situation d'une bibliothèque universitaire (j'avais effectué mon stage d'immersion en bibliothèque municipale), participer à des tâches techniques, bibliothéconomiques et enfin expérimenter, modestement, la position de personnel scientifique qui sera la mienne à l'avenir.

Grâce à la qualité d'accueil et d'encadrement dont j'ai bénéficié de la part de l'équipe et du directeur de la bibliothèque pendant tout le stage, j'ai pu de mon point de vue du moins, satisfaire ces trois souhaits.

La première partie de ce rapport retrace différents aspects de l'établissement d'accueil que j'ai pu explorer ; j'expose ensuite les modalités de ma participation à la vie de la bibliothèque et tente de montrer combien les apprentissages effectués, même les plus techniques m'ont permis de mieux maîtriser des savoirs trop théoriques jusque là. Enfin, à travers l'opération d'évaluation des collections sur laquelle je m'attarde plus longuement, j'ai réellement été impliquée dans la préparation méthodologique et intellectuelle d'un vrai chantier bibliothéconomique, j'ai pu assister à ses toutes premières applications et j'essaie de restituer dans la dernière partie de ce rapport la richesse que cette expérience a eu pour moi.

CHAPITRE 1

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

I-I Situation géographique et dans le réseau universitaire lyonnais

a) historique

La Bibliothèque Centrale-droit-lettres se trouve actuellement sur le campus du quai Claude Bernard, en plein centre ville, dans les bâtiments qui ont abrité la première université lyonnaise et que se partagent aujourd'hui les universités Lyon 2 et Lyon 3.

Afin d'éclairer la situation actuelle, assez particulière, de cette bibliothèque, un rapide détour par l'histoire universitaire lyonnaise s'impose.

Cette dernière a été profondément marquée au XX^e siècle par deux étapes : tout d'abord, l'arrêté du 5 décembre 1969 qui a créé à partir de l'ancienne Université de Lyon deux nouveaux établissements avec le statut d'EPSCP¹. Après cette réforme, les enseignements scientifiques et médicaux d'une part et juridiques, économiques, littéraires et en sciences humaines d'autre part sont clairement distincts. Les premiers sont dès lors dispensés par l'université Lyon 1 sur le campus de la Doua à Villeurbanne pour les sciences et à Rockefeller dans le huitième arrondissement de Lyon pour la médecine. Seule Lyon 2 occupe à partir de cette époque les locaux du Quai Claude Bernard.

Mais au début des années soixante-dix, différentes composantes de l'université Lyon 2 ne semblent plus pouvoir s'entendre ; le Ministère prend alors une mesure exceptionnelle en procédant à une scission qui intervient par décret le 26 juillet 1973. Une université nouvelle est ainsi créée : Lyon 3 qui enseigne le droit, les lettres la gestion et l'administration.

Ces deux étapes eurent des répercussions sur le statut de la bibliothèque : à l'origine bibliothèque de l'Université de Lyon, née en 1896 de la réunion des bibliothèques des diverses facultés, elle voit d'abord partir ses collections scientifiques et médicales et se recentre sur les disciplines littéraires et juridiques. Puis avec la naissance de Lyon 3, elle devient une section mixte (droit et lettres), desservant les deux universités.

¹ EPSCP : Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel ; ce statut remplace celui des anciennes universités qui n'étaient que des regroupements de facultés ; désormais, l'université est un établissement juridiquement autonome.

L'histoire, les missions, le fonctionnement et le devenir de cette bibliothèque dépendant étroitement du cadre universitaire, il convient de tracer un rapide portrait des deux institutions auxquelles elle est rattachée.

b) l'université Lumière Lyon 2

L'université Lyon 2 regroupe six facultés, six instituts dont un IUT² et un IEP³ :

- Faculté des lettres, sciences du langage et arts
- Facultés des langues
- Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme
- Faculté d'anthropologie et de sociologie
- Faculté des sciences économiques et de gestion
- Faculté des sciences juridiques
- Institut de psychologie
- Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation
- Institut de la communication, de l'information et des arts de la représentation
- Institut de formation syndicale
- Institut d'études du travail de Lyon
- Institut universitaire de technologie
- Centre des langues

A côté de ces unités d'enseignement, l'université abrite de nombreuses unités de recherche : elle regroupe en effet 8 équipes doctorales, 21 équipes CNRS, 21 équipes sous contrat avec le Ministère et 22 DEA.

L'université est implantée sur deux sites : le quai Claude Bernard et la rue Pasteur dans le 7^e arrondissement de Lyon et le campus de Bron-Parilly. La totalité de ses locaux approche les 90 000 m².

² Institut universitaire de technologie

³ Institut d'études politiques

L'université Lumière a totalisé 21 387 inscriptions d'étudiants pour l'année 1995/1996.

c) l'université Jean Moulin Lyon 3

L'université Jean Moulin Lyon 3 regroupe quatre facultés et deux instituts :

- Faculté de droit
- Faculté des langues
- Faculté des lettres et civilisations
- Faculté de philosophie
- Institut d'administration des entreprises (I.A.E.)
- Institut universitaires de technologie (IUT)

Cette université regroupe elle aussi des centres de recherche : 18 centres propres et 4 centres associés au CNRS.

Elle occupe 4 sites : la présidence siège au 15 quai Claude Bernard ; les locaux d'enseignement sont implantés sur la rue Pasteur et la rue Chevreul dans le 7^e ou dans l'ancienne manufacture des tabacs dans le 8^e arrondissement.

Le total des locaux approche les 60 00 m².

L'université a totalisé 21 387 inscriptions d'étudiants pour l'année 1995/1996.

d) implications pour la Bibliothèque Centrale

Les enseignements de premier cycle ont lieu actuellement à Bron pour Lyon 2 et à la Manufacture pour Lyon 3 ; les enseignements de second cycle sont, pour une large part, assurés sur le campus du centre ville (quai Claude Bernard, rue Chevreul et rue Pasteur) et ceci pour les deux universités. Quant aux laboratoires et centres de recherche, ils sont dispersés sur les divers sites de chaque établissement.

La conséquence de cette organisation est que la Bibliothèque Centrale est essentiellement fréquentée par des personnes de second et troisième cycles, les BU de Bron et de la Manufacture captant, du fait de la proximité, les publics de premier cycle.

Il est évident que le niveau des fonds de ces différentes bibliothèques s'adresse en priorité aux publics proches géographiquement.

I-2 Un statut particulier

a) de la bibliothèque interuniversitaire à la Bibliothèque Centrale

La loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur a redéfini la position des bibliothèques universitaires au sein de leurs établissements de tutelle et précisé leurs missions. Les textes pris en application de cette loi ont ainsi transformé les bibliothèques en services communs de la documentation⁴. La mise en place de la nouvelle réglementation a également abouti à une réorganisation des services interuniversitaires. Dans le cas de Lyon, chaque université a créé son propre SCD mais la section droit-lettres posait problème car elle desservait à la fois les universités Lyon 2 et Lyon 3.

La convention entre l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Jean Moulin Lyon 3, signée le 13 décembre 1989 fixe sous son Titre III les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Bibliothèque Centrale droit-lettres. Cette bibliothèque est l'héritière de l'ancienne section mixte droit-lettres. Elle devient alors une bibliothèque commune aux deux services de la documentation. Elle est rattachée à l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour la gestion du budget d'entretien des infrastructures et leur maintenance.

Cette opération intervenait déjà tardivement par rapport à la loi de 1984 du fait de la difficulté persistante des Universités Lyon 2 et Lyon 3 à s'entendre au sujet de leur bibliothèque commune. Une fois la nouvelle structure en place, les tensions persistent et la

⁴ l'organisation des SCD est régie par le décret du 4 juillet 1985 modifié par le décret du 27 mars 1991.

gestion reste délicate : par exemple, deux systèmes informatiques coexistent ; le personnel est rattaché soit à l'un soit à l'autre établissement et suit, selon le cas, un régime de jours de congé différent. La situation est donc difficile.

En 1995, un audit réalisé par un inspecteur de la Direction des bibliothèques, conclue à la non viabilité de cette organisation. Le directeur de la Bibliothèque Centrale est alors placé sous l'autorité directe du rectorat dans la perspective d'un réexamen du statut de l'établissement dans les prochaines années. Il est aussi décidé que Lyon 2 participera au budget de la Bibliothèque Centrale à hauteur de 48% et Lyon 3 pour 52%.

Voici les termes de l'accord conclu entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Recteur de l'Académie de Lyon et les Présidents des Universités de Lyon 2 et Lyon 3 et signé en avril 1995:

« sans que son statut soit modifié pour le moment, elle constituera un service à part entière, indépendant des SCD de Lyon 2 et Lyon 3, disposant d'un budget propre et d'un personnel propre, ce dernier travaillant exclusivement pour la bibliothèque du Quai ; (...) elle sera dirigée par un conservateur ayant l'ensemble des responsabilités habituellement dévolues à un chef de service (autorité sur le personnel, ordonnancement secondaire des dépenses, etc.). Ce directeur sera placé, à la demande des deux Présidents et pour une durée de 2 ou 3 ans, sous l'autorité directe du Recteur Chancelier. »

Aujourd'hui, le réexamen du statut de la Bibliothèque Centrale semble lié à la création de deux nouvelles bibliothèques à l'horizon 2000, l'une dans de nouveaux locaux du campus du quai Claude Bernard, l'autre sur le site « Jaurès-Debourg ». A l'occasion de l'ouverture de ces établissements, des décisions seront très probablement prises pour assurer de meilleures stabilité et facilité de fonctionnement que par le passé.

b) insertion dans le contexte documentaire des universités

Pour l'heure, la Bibliothèque Centrale s'inscrit dans un paysage documentaire complexe dont il faut décrire les différentes composantes.

Les diverses « unités documentaires » sont rassemblées au sein de deux ensembles, les SCD de Lyon 2 et de Lyon 3.

■ Le SCD de Lyon 2

Le SCD de l'Université Lumière Lyon 2 rassemble 6 bibliothèques intégrées réparties sur deux sites.

- **pour le campus de Bron :**

- la bibliothèque universitaire de Bron
- la bibliothèque interfacultés
- la bibliothèque de langues

- **pour le campus du centre ville :**

- la bibliothèque arts et lettres

Cette bibliothèque se trouve au 18 quai Claude Bernard. Elle est le produit de la réunion dans des locaux communs de deux composantes : la bibliothèque d'arts d'une part et la bibliothèque de lettres et de musicologie d'autre part, qui occupe deux étages. Les collections proposées s'adressent à tous les cycles.

Les locaux de la bibliothèque lettres et musicologie ont été récemment rénovés et le personnel a procédé à une réorganisation du fonds de lettres, récolement, passage des cotes d'inventaires à des cotes Dewey et reclassement consécutif des ouvrages sur rayons. La bibliothèque d'arts a pour sa part entamé une opération de rétroconversion de son fonds qui devrait durer encore quelques mois.

Les équipes sont sous la responsabilité de deux ingénieurs d'études ; chaque personne effectue du service public ; la banque de prêt-retour est commune aux deux composantes.

La bibliothèque de lettres offre la possibilité de consulter des cédéroms sur demande, dans le bureau du responsable, à ses lecteurs.

- la bibliothèque des sciences économiques

Cette bibliothèque dispose de locaux sur deux étages au 15 quai Claude Bernard, ce qui lui permet de distinguer nettement deux niveaux de fonds et de services, l'un s'adressant aux étudiants de premier et deuxième cycle, l'autre aux étudiants de 3^e cycle et chercheurs. Un problème de places de travail et de vétusté des locaux se pose de façon de plus en plus urgente.

Seules deux personnes à mi-temps y travaillent et cela a, bien sûr, des répercussions sur l'amplitude des horaires d'ouverture.

- la bibliothèque d'anglais

La bibliothèque d'anglais de la rue Pasteur offre aux utilisateurs un fonds de tous niveaux et un nombre de places de travail, trop restreint selon sa responsable.

■ **Le SCD de Lyon 3**

Le SCD de l'Université Jean Moulin Lyon 3 rassemble 5 bibliothèques intégrées réparties sur deux sites.

• **pour le campus de la Manufacture :**

- la bibliothèque droit-AES

- la bibliothèque Manufacture (sciences humaines)

- **pour le campus du quai :**

- la bibliothèque langues-philosophie

Cette bibliothèque rassemble dans ses locaux du deux composantes : un fonds de philosophie et un fonds de langues, de tous niveaux. Elle offre en outre un petit fonds en sciences de l'information et de la documentation.

- la bibliothèque lettres-civilisations

Elle propose des collections en lettres et sciences humaines complétées par quelques ouvrages d'arts.

- la bibliothèque droit-gestion

Situé au 15 quai Claude Bernard, elle offre un fonds de niveau premier et deuxième cycles essentiellement, caractérisé par sa forte actualisation.

c) position de la Bibliothèque Centrale

De part sa situation géographique, la Bibliothèque Centrale s'adresse *a priori* plutôt aux deuxième et troisième cycles du fait de la localisation des enseignements (voir plus haut). Couvrant un champ intellectuel très étendu puisqu'il inclut les sciences humaines, les lettres et les sciences sociales elle ne peut avoir le même degré de spécialisation dans tous les domaines que les « petites bibliothèques » environnantes et doit régulièrement réorienter des utilisateurs vers elles.

I-3 Locaux et matériel informatique

a) les locaux

« Datant de 100 ans, la Bibliothèque Centrale Droit-Lettres s'est développée « anarchiquement » au fil des ans sur 7 étages, dans des locaux le plus souvent inadaptés, sinon insalubres. Plus de 90% des collections sont dans des magasins très anciens accessibles aux enseignants-chercheurs mais fermés aux étudiants(...) »⁵.

Les locaux ouverts aux étudiants et qui rassemblent la partie des collections en libre accès sont les suivants :

- Salles de référence bibliographiques : environ 270 m²
- Salle de lecture et usuels : environ 350 m²
- Salle de sciences sociales : environ 130 m²
- Salle des périodiques : environ 80 m²
- Salle de Prêt en libre accès : environ 80 m²

Ces salles offrent 340 places assises sur 910 m² au total.

A l'entrée (entrée du public) de la bibliothèque, les espaces dédiés à l'accueil et à la consultation des catalogues (OPAC et fichiers papier) et l'espace des photocopieuses représentent environ 270 m².

La banque pour les demandes de communications et de prêts se trouve dans cet espace d'accueil qui comprend également trois bureaux auprès desquels les lecteurs peuvent s'informer :

⁵ Réinformatisation de la Bibliothèque Centrale, Chancellerie des universités de l'Académie de Lyon, CCTP - p.13.

- Bureau d'information du public
- Bureau de prêt entre bibliothèques
- Bureau des périodiques

Au total, la bibliothèque s'étend sur 7017 m² ainsi répartis :

- 1088 m² au sous-sol (entrée du personnel, bureau des entrées, bureau du comptable, courrier)
- 345 m² au rez-de-chaussée (magasins)
- 285 m² au ½ étage sur rez-de-chaussée (magasins)
- 1717 m² au 1^{er} étage (salles de libre accès, services internes, bureaux des personnels)
- 1032 m² au ½ étage sur 1^{er} étage, 1335 m² au 2^e étage et 1215 m² au 3^e étage (magasins).

Ces locaux posent beaucoup de problèmes plus ou moins graves.

Parmi eux, il faut d'abord évoquer le manque de confort pour le personnel et les lecteurs :

- cuisine en sous-sol :

La cuisine du personnel est située en sous-sol, ce qui la prive de confort et de convivialité. Elle n'est que très peu utilisée.

- espace accueil bruyant, mal valorisé :

Le vaste hall d'accueil est rendu bruyant par les transactions de prêt, communication et retour et surtout par les photocopieuses ; ce n'est pas très confortable pour les personnes qui consultent les fichiers et OPAC également installés dans ce lieu. Cet espace n'étant pas clairement identifié, les lecteurs et le personnel s'y arrêtent parfois pour parler en omettant de baisser la voix.

■ absence de lieu de réunion pour le personnel :

Aucun espace n'a été prévu pour la tenue de réunions. Lorsque celles-ci n'impliquent que cinq ou six participants (ex. réunion de conservateurs) un bureau peut suffire mais si le directeur veut réunir une plus grande partie du personnel un seul espace est disponible ; il s'agit d'une salle pourvue d'une grande table mais qui est un lieu de passage entre les espaces de travail interne et les espaces publics dont elle n'est séparée que par une simple porte battante. Ce lieu n'offre donc ni le calme ni la relative confidentialité nécessaire selon les sujets évoqués. Qui plus est, cet espace est fréquenté par les lecteurs car il est équipé du seul lecteur de microfilms et du second lecteur de microfiches de la bibliothèque ; on y stocke aussi une édition ancienne de l'Encyclopédie de Diderot ainsi que toute la collection de patrologie latine et grecque ; ces ouvrages sont consultables par les usagers.

Il faut ajouter à cela une gestion des espaces rendue complexes par l'inadaptation des locaux :

■ pas de possibilités pour mise en valeur fonds ancien

La réserve et les magasins contiennent sans doute des ouvrages intéressants que l'on ne peut mettre en valeur en partie à cause du manque d'espace.

Il n'y a aucun espace pour la reliure.

Enfin, un manque d'ergonomie des circulations :

■ difficultés pour les magasiniers :

Les magasins sont un vrai casse-tête : ils s'étendent verticalement sur 7 niveaux (étages ou demi-étages) et horizontalement sur toute la longueur du bâtiment : au-dessus des espaces publics dans l'aile gauche, dans le dôme et au-dessus des bureaux dans l'aile droite⁶. Les magasiniers qui ont une tâche difficile ont établi un système de repérage affiché dans chaque ascenseur desservant les espaces internes de la bibliothèque.

En outre, ce sont de vrais labyrinthes et l'on se demande parfois si en cas d'incendie on saurait retrouver rapidement la sortie, sachant que celle-ci est en fait un escalier très étroit !

■ espaces publics traversés constamment par le personnel :

Les bureaux et espaces d'accueil et de renseignements sont de l'autre côté des espaces publics par rapport aux bureaux du personnel ce qui crée des circulations fréquentes et dérangeantes pour les personnes travaillant en salles de lecture et de sciences sociales.

Cette situation est encore compliquée par le fait que les postes de travail du personnel ne sont pas équipés pour la consultation des cédéroms bibliographiques et la simple vérification d'une référence pour passer une commande oblige donc à traverser les salles pour aller travailler sur les postes à l'usage du public.

■ isolement des bureaux surtout celui de renseignement :

Les bureaux du PEB et de renseignement ne sont pas très visibles depuis l'entrée de la bibliothèque, même si la signalisation tente de corriger ce défaut.

b) le matériel informatique actuel

Depuis 1992 coexistent à la Centrale trois systèmes informatiques : Advance de GEAC, Loris d'EVER et Mobibop d'ISL. Le premier a été choisi par le SCD de Lyon 3, le second par celui Lyon 2 pour leurs bases bibliographiques ; quant au troisième, il gère le fichier des lecteurs inscrits et les transactions de prêt. En effet, la présence de deux catalogues, l'un sous Advance, l'autre sous Loris, rend nécessaire l'utilisation d'un troisième système pour la circulation des documents.

Nous verrons plus loin les difficultés engendrées par ce double système de catalogues, à la fois pour les lecteurs et pour le personnel. Mais ce double système est source de problèmes également pour le travail interne. Les responsables des acquisitions doivent en effet consulter les deux systèmes avant tout achat ; or chaque personne étant salariées d'une seule des deux universités, n'a accès officiellement qu'au système de son université de rattachement par le biais d'un mot de passe. En cas d'absence ou

⁶ Voir le plan en annexe p. I

d'indisponibilité de collègues de l'autre université, il n'y a plus qu'à recourir aux OPAC, normalement réservés aux lecteurs.

Le catalogage ne pose pas de problème actuellement puisque seule Lyon 2 fournit des crédits pour les acquisitions ; on catalogue donc sur Loris.

Enfin, la coexistence de deux systèmes dont on est dépendant aboutit également à un manque d'information : les SCD omettent fréquemment d'avertir d'opérations de maintenance sur les serveurs, la Centrale n'appartenant franchement ni à l'un, ni à l'autre réseau mais un peu aux deux à la fois. En cas de pannes, l'intervention de deux équipes informatiques est nécessaire avec tous les ennuis qui en résultent, notamment la tendance à affirmer que la réparation est du ressort de l'autre !

I-4 Le personnel et la distribution des tâches

a) l'équipe

Outre le directeur, l'équipe comprend :

- 5 agents administratifs
- 6 conservateurs
- 1 ingénieur d'études
- 3 bibliothécaires
- 4 bibliothécaires-adjoints
- 13 magasiniers

...soit 32 personnes représentant 28,5 temps pleins.

Auxquelles on peut ajouter :

- 6 CES
- 4 moniteurs-étudiants
- 5 contractuels

b) le circuit du livre : qui fait quoi ?

Les tâches administratives et comptables :

- une personne assure le secrétariat de la direction, s'occupe du suivi des factures et de la gestion du personnel sur le plan des missions...
- une personne s'occupe du standard téléphonique, de l'impression des plannings de permanence au public, du matériel de bureau...
- une personne fait la comptabilité des factures aux entrées et la gestion des paies, absences du personnel...
- une personne s'occupe de la réception du courrier et des livraisons, de la navette et des petits entretiens techniques (ampoules défectueuses, mise en place d'une étagère dans un bureau...)

Les tâches d'accueil et de renseignement du public :

- Les moniteurs-étudiants effectuent des permanences au Bureau de renseignement et/ou font les inscriptions
- Deux CES travaillent au Bureau du PEB
- Les magasiniers sont à la banque de prêt et de communications
- Les B.A., bibliothécaires et conservateurs se relaient au bureau de renseignement pour répondre aux questions des lecteurs
- Une bibliothécaire adjointe spécialisée supervise la salle de référence et renseigne les lecteurs à propos de cette salle et de ses outils ; c'est elle qui accueille les groupes d'étudiants pour les formations à la recherche documentaire

Les tâches purement bibliothéconomiques⁷ :

- Les conservateurs sont chargés des acquisitions ; chacun à la charge d'un ou plusieurs secteurs ; un seul d'entre eux s'occupe des périodiques, sans distinction de discipline.
- A leur arrivée, les documents sont traités par les bibliothécaires et bibliothécaires adjoints pour leur inscription sur les registres, leur catalogage (direct ou localisation dans BN Opale) ; là encore, le travail est partagé entre plusieurs personnes qui ont la charge d'un ou plusieurs secteurs. Les compétences personnelles sont ainsi prises en considération, par exemple la pratique d'une langue.

Les conservateurs s'occupe de l'indexation (Dewey et indexation matière).

Les magasiniers réalisent l'équipement des ouvrages et les rangent, soit en libre accès, soit en magasin, selon la décision du conservateur responsable du secteur.

I-5 Les collections et leur organisation

a) les fonds

La Bibliothèque Centrale étant, comme il a été expliqué plus haut, l'héritière de la Bibliothèque de l'Université, elle dispose d'un fonds ancien et riche.

La Bibliothèque de l'Université s'était constituée en 1896 à partir des fonds des différentes bibliothèques de facultés réunies alors. Elle s'enrichit ensuite des apports de la bibliothèque des oratoriens de Tournon, de celle de l'Ecole Normale de Cluny et enfin d'une partie des ouvrages qui avait appartenu à l'Archevêché et au Grand Séminaire de Lyon.

En 1950, la Bibliothèque de l'Université comptait ainsi :

- 200 000 volumes
- 1 300 périodiques
- de nombreuses thèses étrangères

⁷ La répartition des tâches bibliothéconomiques est décrite ici selon la logique du circuit du livre à la Bibliothèque Centrale ; ce circuit est représenté sous forme de schéma en annexe, p. II

Actuellement, la Bibliothèque Centrale est identifiée comme la grande bibliothèque universitaire de sciences humaines et sociales du centre-ville.

Ses collections sont aujourd'hui ainsi réparties :

- 345 000 ouvrages dont 26 000 thèses
 - 4 500 collections de périodiques dont 1 000 titres vivants
- ...soit un équivalent de près de 500 000 volumes.

Les disciplines couvertes sont les suivantes : histoire, histoire du droit, littératures et langues françaises et étrangères, sciences sociales et économiques, sciences humaines, philosophie, religion, archéologie et arts.

Du fait de son histoire, cette bibliothèque dispose notamment d'un fonds ancien important : 16 500 volumes antérieurs à 1810 dont 102 manuscrits et 62 incunables et 50 00 volumes pour la période allant de 1810 à 1900.

La Bibliothèque Centrale recueille en outre les publications des Nations-Unies et de l'INSEE⁸.

b) l'organisation des collections : différents espaces

Seule une fraction très marginale des collections est en libre accès (moins de 10%). Elle est essentiellement concentrée dans le secteur du PLA (Prêt Libre Accès) qui est le seul endroit de la bibliothèque où les lecteurs peuvent emprunter des ouvrages en libre accès direct.

On trouve les autres documents en libre accès, mais exclus du prêt cette fois, dans la salle de sciences sociales, dans la salle de lecture et en salle de référence. La salle de sciences sociales offre des documents principalement en Droit (codes, JO, BO...). La salle de lecture recouvre les disciplines suivantes : langues et littératures, histoire et géographie. Enfin la salle de référence regroupe les bibliographies, encyclopédies, dictionnaires...de toutes les disciplines.

⁸ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Plus de 90% des ouvrages sont donc en magasins. Quant aux périodiques, ils sont soit en salle de référence (pour les bibliographies périodiques par exemple), soit dans la salle des périodiques pour l'année en cours, soit reliés, en magasin.

c) l'accès aux collections : indexations et catalogues

• l'indexation

■ indexation numérique

La CDU est utilisée pour tout le fonds en libre accès, parfois complétée par un système de lettres de secteur⁹ : c'est le cas en salle de référence, en salle de sciences sociales. Les collections en magasin reçoivent seulement une cote d'inventaire.

■ indexation matière

L'indexation libre par mots-clefs a été utilisée jusqu'en 1992-1993 environ ; depuis, l'indexation Rameau lui a succédé, d'autant plus que les notices étant le plus souvent rapatriées de BN Opale, elles sont déjà indexées en Rameau.

• les catalogues

■ fichiers-papier

Ces fichiers sont de deux sortes : fichiers-auteurs (toutes les monographies, y compris les thèses) et fichiers-matières. La rétroconversion opérée depuis le printemps 1996 s'arrêtant à 1970, ces catalogues-papier conservent encore maintenant tout leur intérêt.

■ OPAC

Comme nous l'avons vu plus haut, l'un des problèmes de la Bibliothèque Centrale (mais qui sera résolu par l'arrivée d'un nouveau système en 1998) est qu'elle est partagée entre deux

⁹ Voir le tableau en annexe, p. III

systèmes informatiques, Advance de GEAC fourni par Lyon 3 et Loris d'EVER par Lyon 2.

Deux systèmes, donc deux OPAC.

- l'OPAC Lyon 3 :

il permet de consulter :

- les notices bibliographiques et les notices d'exemplaires des ouvrages de la Bibliothèque Centrale achetés sur les crédits de l'Université Lyon 3 depuis 1994 (date à partir de laquelle les deux universités ont voulu une partition de leurs collections)
- les notices d'autorité
- les notices de la rétroconversion¹⁰ concernant l'ensemble des ouvrages acquis par la Bibliothèque Centrale depuis 1970.
- les notices de tous les ouvrages du SCD de Lyon 3 et la localisation des exemplaires dans les différents sites

- l'OPAC Lyon 2

il permet de consulter :

- les notices bibliographiques et les notices d'exemplaires des ouvrages de la Bibliothèque Centrale achetés sur les crédits de l'Université Lyon 2 depuis 1994
- les notices d'autorité
- les notices de la rétroconversion concernant l'ensemble des ouvrages acquis par la Bibliothèque Centrale depuis 1970.
- les notices de tous les ouvrages du SCD de Lyon 2 et la localisation des exemplaires dans les différents sites

On voit tout de suite la difficulté pour les lecteurs : pour les ouvrages acquis depuis 1994, il doivent faire systématiquement une recherche sur les deux OPAC, alors que pour les acquisitions antérieures, un seul système suffit. Il faut aussi qu'ils se rappellent que les

OPAC ne comportent pas les notices des ouvrages achetés avant 1970...ou avant 1962 pour ceux en libre accès exclus du prêt (salles de référence, de lecture et de sciences sociales) puisque, comme nous l'expliquerons, une autre rétroconversion est en cours pour les usuels.

Un autre défaut de ce double système est que ni l'un ni l'autre OPAC ne donne de renseignement sur la disponibilité des ouvrages à la Centrale.

Enfin, la confusion des différents sites est fréquente : il faut en connaître les noms (parfois peu parlants, ex. « Bibliothèque Interfacultés ») et les emplacements.

Le personnel doit expliquer l'interrogation de deux OPAC différents (l'un sous DOS, l'autre sous Windows), décrypter les sigles à l'écran qui désignent les différentes composantes des deux SCD.

I-6 Les services

a) les missions et publics

La mission première et la plus évidente de la Bibliothèque Centrale est d'accueillir les étudiants et chercheurs de chacune des deux universités, Lyon 2 et Lyon 3, et de leur offrir de la documentation en lettres, droit et sciences humaines. Toutefois, plusieurs questions se posent quant aux missions précises en matière documentaire de cet établissement et ceci à la fois du fait de sa situation géographique et institutionnelle actuelle, mais aussi du fait des changements prévus à l'horizon 2000.

Sa situation actuelle tout d'abord : la proximité de certaines bibliothèques des SCD de Lyon 2 et Lyon 3, installées elles aussi sur le campus du centre ville pose un premier problème en brouillant l'image de la Centrale ; en effet, la bibliothèque d'arts, les bibliothèques lettres et musicologie, lettres et civilisations ainsi que la Bibliothèque de sciences économiques, la Bibliothèque droit-gestion, celle d'anglais et celle de langues-philosophie lui « font concurrence ». Ce sont des bibliothèques spécialisées et vue la

¹⁰ Rétroconversion réalisée par la société Jouve en 1995 et portant sur les fonds acquis entre 1970 et 1993.

faiblesse de ses moyens actuels, la Bibliothèque Centrale ne peut prétendre atteindre la même richesse documentaire dans ces différents domaines ; ainsi, même si on y trouve des collections en arts, musicologie, philosophie...il est impossible et peu intéressant de les développer fortement.

Par contre, la Bibliothèque Centrale semble aujourd'hui, surtout, répétons-le du fait de ses difficultés financières, avoir tout intérêt à s'en tenir à ses axes prioritaires : le droit, et plus particulièrement l'histoire du droit, puisqu'elle a un fonds ancien et riche dans ce domaine, les lettres et langues française et étrangères, pour les mêmes raisons et enfin les sciences humaines, autour du fonds d'histoire, ainsi que les sciences sociales.

La Bibliothèque Centrale semble aussi avoir la volonté de redonner de la lisibilité à ses missions en se distinguant des bibliothèques spécialisées des SCD par le niveau de ses collections. Cela semble logique si l'on considère que les bibliothèques universitaires de chacun des SCD, par exemple, offrent des collections pluridisciplinaires de niveau premier voire deuxième cycle à des étudiants dont la majorité des cours (sinon tous les cours) ont lieu sur le campus de cette même BU (Manufacture ou Bron). Le champ ainsi ouvert à la Bibliothèque Centrale semble être celui d'une offre de documentation de niveau deuxième et surtout de troisième cycle. Mais cette « ligne » n'est pas aussi évidente à tenir vis-à-vis des bibliothèques spécialisées du campus du centre ville ; par exemple, la Bibliothèque de sciences économiques, pour ne prendre qu'elle, offre un fonds de niveau recherche. Malgré tout, la Bibliothèque Centrale n'entre pas en concurrence avec les bibliothèques voisines concernant les axes prioritaires », définis plus haut.

Le projet de construction d'une Bibliothèque de recherche associée ENS-Lyon 2-Lyon 3 à Gerland, à partir des collections de niveau recherche de la Centrale, amène à une redéfinition plus dynamique des missions de la bibliothèque actuelle. Les axes prioritaires restent ceux définis plus haut mais on peut aussi s'appuyer sur les besoins des chercheurs de l'ENS, ce qui donne encore plus de cohérence et de force à ces missions. Ainsi, le fonds en sciences de l'éducation pourrait avantageusement être développé car il intéresserait les étudiants et chercheurs de l'ENS.

Que ce soit dans un souci de complémentarité vis-à-vis de la bibliothèque de l'ENS ou dans la perspective de s'orienter encore plus nettement vers un fonds de niveau recherche, le projet de nouvelle bibliothèque interfère avec la mission d'offre documentaire de la Bibliothèque Centrale.

Ce projet va également avoir des retentissements sur la mission d'accueil de la Bibliothèque Centrale. Alors qu'elle est actuellement ouverte à tous les étudiants, quel que soit leur niveau d'études, même si, comme nous l'avons vu, la situation géographique et le niveau des collections abouti à un tri, de fait, des publics, deux établissements avec des missions d'accueil très distinctes seront créés à l'avenir. L'un, sur le campus du centre ville sera plus nettement orienté vers les étudiants de premier, et surtout de deuxième cycle, l'autre, à Gerland sera réservé aux étudiants de troisième cycle et aux chercheurs des universités et de l'ENS.

Mais pour l'heure, la bibliothèque, malgré la complexité de sa situation qui induit une certaine confusion dans son image et ses missions, accueille plus sensiblement des étudiants à partir du deuxième cycle.

Pour l'année 1994-1995 :

1^{er} cycle : 2 447 inscrits

2^e cycle : 3 977 inscrits

3^e cycle et enseignants-chercheurs : 2 040 inscrits

A ce public universitaire s'ajoute aussi des lecteurs extérieurs autorisés, ce qui fait un total de 10 046 inscrits pour l'année 1994-1995.

Ce public se voit proposer divers services.

b) le prêt à domicile

La majorité des ouvrages peuvent être empruntés par les lecteurs, sauf les usuels qui se trouvent soit en salle de référence, soit en salle de lecture et en salle de sciences sociales. En magasins, seuls ceux qui sont en mauvais état ne peuvent sortir.

Les étudiants, les ATER et les lecteurs autorisés inscrits peuvent emprunter jusqu'à 3 documents pour 15 jours maximum ; les professeurs bénéficient de conditions d'emprunt plus avantageuses.

Pour l'année 1994-1995, 75 668 prêts ont été réalisés.

c) le bureau d'information

Ce bureau est ouvert toute la semaine, pendant toute la journée, sans coupure à midi. Un bibliothécaire, un conservateur ou un vacataire formé à cet effet y assurent des permanences à tour de rôle.

Les renseignements fournis vont de la simple communication d'une adresse de bibliothèque voisine à une aide à la recherche bibliographique, en passant par une démonstration du fonctionnement des cédéroms ou des OPAC.

C'est à ce bureau qu'on inscrit également les premiers arrivés en septembre, avant la rentrée d'octobre et les enseignants et personnes extérieures toute l'année.

Cette fonction de renseignement implique de connaître relativement bien la bibliothèque et son fonctionnement complexe (voir par exemple le problème des OPAC évoqué plus haut) mais aussi d'avoir exploré les outils bibliographiques spécialisés dans les différents domaines intellectuels couverts par la bibliothèque.

d) la salles de référence

La salles de référence offre différents types de documents, généraux et spécialisés : dictionnaires, encyclopédies, répertoires, annuaires, bibliographies, catalogues...

Son accès est réservé aux étudiants de troisième cycle et aux enseignants-chercheurs et les autres lecteurs ne sont donc autorisés à y travailler que de façon exceptionnelle.

La bibliothécaire responsable de cette salle reçoit, en début d'année, des groupes afin de les former à la recherche bibliographique, générale et/ou spécialisée.

e) le PEB

Le service de prêt entre bibliothèque de la Bibliothèque Centrale est ancien puisqu'il a été créé dans les années 1970. Par contre, son installation sur le système « PEB-Net » (messagerie électronique) est récente : en mars 1997, la bibliothécaire responsable du service et une personne embauchée en CES ont suivi un stage sur le fonctionnement de « PEB-Net » à Montpellier et le système a été installé à la bibliothèque peu après.

Le PEB de la Bibliothèque Centrale coexiste avec les PEB de Bron pour Lyon 2 et de la bibliothèque droit-gestion pour Lyon 3, mais c'est lui qui reçoit pour le moment le plus de demandes : 3 500 par an environ.

L'avantage de ce service pour les lecteurs est d'abord dans les tarifs très intéressants qui sont pratiqués. Ces tarifs sont rendus possible par l'existence d'un réseau de bibliothèques françaises qui pratique la gratuité réciproque des prêts.

Le PEB réclame un travail administratif bien sûr (expéditions, réceptions, factures) mais aussi des recherches permanentes de vérification des références données par les lecteurs et de localisations des ouvrages. ce travail est compliqué par l'absence d'équipements des postes professionnels ce qui oblige la personne effectuant les recherches pour le PEB à utiliser les postes réservés normalement au public pour consulter la BNF, Docthèses ou Myriade.

f) les réseaux de cédéroms

Ce service est visiblement très attendu du public de la bibliothèque, malheureusement, il connaît d'importantes difficultés.

■ Le réseau Lyon 2 :

Il est installé sous Windows et se présente sous forme d'une liste pas très pratique puisque les cédéroms ne se succèdent ni par ordre alphabétique, ni selon une logique thématique.

Il est toutefois possible de les regrouper ainsi pour les présenter¹¹ :

- généralistes : *Le Monde*
- bibliographiques : *BNF, Myriade, Electre, Bibliographie nationale espagnole, Bibliographie nationale allemande...*
- linguistique et littérature : *MLA¹², LLBA¹³, Discotext*
- sciences humaines : *Generalis*
- sciences sociales et économiques : *Sociofile, Econolit, Kompass*
- droit : *Lois et règlements*

Ce réseau pose deux problèmes majeurs au niveau de la Centrale : tout d'abord le manque de place au niveau du serveur à Bron et donc suppression autoritaire, sans aucune enquête des besoins des usagers ni consultation du personnel de la Bibliothèque Centrale de cédéroms pourtant demandés comme *Francis* ou *Discotextes*. Ensuite le matériel de la Centrale n'est pas assez puissant et tombe donc fréquemment en panne (erreur dans la transmission).

¹¹ liste intégrale en annexe p. IV-V

¹² Modern Language Association of America

¹³ Language and Linguistics Behaviour Abstracts

■ Le réseau Lyon 3

Il est installé sous Windows également mais semble plus ergonomique : la première page offre un sommaire thématique qui permet de s'orienter rapidement : bibliographie, droit, sciences de l'information et de la communication... On choisit donc d'abord un thème qui renvoie à une liste de cédéroms¹⁴ ; il suffit alors de « cliquer » sur n'importe lequel d'entre eux pour voir apparaître une brève mais précieuse explication de son contenu, de la période couverte, du nombre de périodiques dépouillés et de la couverture linguistique.

Par exemple, sous la rubrique « droit », on trouve : *Doctrinal, Human right, Lexilaser, Thucydide*.

¹⁴ liste intégrale en annexe p. VI-VII

CHAPITRE 2

PRESENCE DANS L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

II-1 Déroulement du stage

a) modalités de présence

La durée totale du stage était fixée à 12 semaines par l'ENSSIB. Le stagiaire pouvait choisir de débiter soit le 1^{er} septembre et de bénéficier ainsi d'une semaine de battement avant la reprise des cours le 1^{er} décembre, soit de ne commencer qu'au 8 septembre. J'ai choisi la première solution qui me semblait plus « stratégique » du point de vue de la rédaction des travaux demandés par l'école, le mémoire-étude et le rapport de stage.

Dès le départ, M. Micol qui était mon directeur de stage m'a accordé la possibilité d'effectuer un mi-temps afin de travailler à mon mémoire l'autre moitié du temps. Nous avons toutefois convenu que ce mi-temps n'interviendrait qu'après une ou deux semaines « d'acclimatation », entièrement passées à la bibliothèque afin de bien connaître tous les aspects de son fonctionnement.

J'ai donc effectué un plein temps les trois premières semaines, rencontrant les membres de l'équipe, me familiarisant avec les lieux, les activités de la bibliothèque etc.. Ce temps d'adaptation s'est révélé absolument nécessaire car, comme le 1^{er} chapitre de ce rapport a pu le montrer, cet établissement est complexe, à la fois de part son histoire, son statut, mais aussi sur le plan matériel : il faut un certain temps pour se repérer dans les locaux et pour situer mentalement les différentes collections, éclatées entre plusieurs salles et niveaux de magasins. Le système des catalogues (papier ou informatique) est assez compliqué et là encore, un temps d'apprentissage est nécessaire pour pouvoir ensuite répondre aux questions des lecteurs.

En outre, je n'étais pas du tout familiarisée avec la CDU qui m'a semblé beaucoup plus complexe que la classification dewey car elle utilise de nombreux signes de ponctuation (les deux points, les parenthèses...) dont il faut connaître le sens pour ranger et retrouver les livres.

Les premières semaines de rodage se sont donc révélées indispensables. Je bénéficiais par ailleurs de la plus grande disponibilité de mes collègues puisque la rentrée universitaire n'ayant lieu que début octobre, ils avaient plus le temps de répondre à mes questions et m'intégrer aux tâches quotidiennes de la bibliothèque. Enfin, la bibliothèque ouvrant plus tard en septembre (à 10 heures au lieu de 9 heures à partir de la rentrée universitaire), j'ai pu me familiariser avec quelques cédéroms avant que les postes soient occupés par les étudiants.

Je dois avouer que le rythme du mi-temps a été plus difficile à trouver pour moi. J'ai eu du mal à me « détacher », même partiellement de la bibliothèque où je me sentais impliquée et dont beaucoup de travaux m'intéressaient. Il ne m'a pas été facile de partager mon temps et de mener de front deux occupations aussi différentes qu'un stage et un mémoire car ce stage représentait vraiment pour moi l'occasion de me forger une expérience que je n'avais bien sûr pas jusque là.

J'ai donc recherché une solution me permettant à la fois de travailler régulièrement au mémoire et de passer le plus de temps possible, et d'une façon constructive, à la Bibliothèque Centrale. Au départ, il m'a semblé que je gagnerais en efficacité à travailler trois journées entières de suite à la bibliothèque et deux autres journées au mémoire. Cela a bien fonctionné au début, d'autant plus que j'ai dû effectuer des visites pour le mémoire d'étude qui ont nécessité des journées entières de disponibilité. Mais dans un second temps, cette solution m'a semblé moins opératoire : j'avais l'impression de perdre pied par rapport à ce qui se faisait à la bibliothèque. C'est pourquoi j'ai finalement opté pour un système de présence plus souple en venant toute la semaine une demi-journée à chaque fois. Ce dernier système s'est révélé satisfaisant même si, fatalement, mon attention s'est davantage portée sur le mémoire durant les dernières semaines.

b) intégration à la vie de la bibliothèque

Comme je l'ai déjà souligné, je pense que ce stage a été particulièrement enrichissant du fait de la place qui m'a été accordée dans le fonctionnement de la bibliothèque ; certaines personnes ont pris le temps de me former à des opérations

techniques (saisie de commandes, localisation dans la base BN Opale, catalogage...) et surtout, on m'a fait confiance, par exemple pour effectuer seule des permanences de renseignement du public. M. Micol quant à lui m'a toujours intégrée aux réunions et aux équipes de travail sur tous les sujets susceptibles de m'intéresser et de me former. Il s'est toujours montré disponible pour répondre à mes questions ou suivre mon travail pour le mémoire.

c) lien avec le mémoire

Il n'a pas toujours été très évident pour moi de coordonner le stage et le mémoire et j'ai souvent eu l'impression qu'il était difficile de partager le temps entre des occupations si différentes, l'une très concrète, l'autre beaucoup plus abstraite. Cela est dû en grande partie, je crois, au choix de mon sujet de mémoire. Celui-ci devait porter en effet sur la bibliothèque de recherche qui sera ouverte dans le quartier de Gerland, en 2000, aux chercheurs de l'ENS et aux universitaires dans les domaines juridique, littéraire, des sciences humaines, sociales et économiques. Le mémoire concernait donc un établissement qui, certes, sera issu en partie de la transformation de l'actuelle Bibliothèque Centrale, mais qui en sera distinct.

Ainsi, alors que le stage se déroulait dans une bibliothèque bien réelle, le mémoire portait sur un projet de bibliothèque sans qu'un lien évident puisse être tissé entre les deux. Le sujet précis du mémoire était d'étudier les besoins du public des chercheurs et d'imaginer des réponses à ces besoins en termes de services : c'était donc une prospective sans possibilité réelle de s'appuyer sur l'existant puisque la Centrale, même si elle accueille des chercheurs (voir plus haut) n'est pas une bibliothèque de recherche.

Ce n'est finalement qu'en commençant une enquête sur le public des chercheurs et notamment sur ceux qui fréquentent la bibliothèque actuelle que j'ai pu rassembler deux problématiques jusque là strictement étrangères, celle du stage et celle du mémoire, dans une même perspective.

Cette situation présentait donc des difficultés mais elle offrait aussi un avantage en me permettant d'avoir une vision globale et surtout dynamique de la bibliothèque où

j'effectuais mon stage, puisque le projet de nouvel établissement, avec ses enjeux et ses impératifs, était toujours présent à mon esprit. Petit à petit, l'articulation entre le stage et le mémoire, la bibliothèque actuelle et la bibliothèque en projet s'est ainsi faite : comment préparer la Bibliothèque Centrale à cette évolution de taille ? Quel « saut qualitatif » doit être fait pour passer d'une bibliothèque universitaire, longtemps pénalisée par des contingences extérieures, à une bibliothèque de recherche digne de ce nom ? Même si je ne prétends pas y répondre, ces questions ont du moins nourri ma réflexion et contribué à enrichir cette expérience.

II-2 Participation à la vie de la bibliothèque

Durant tout mon stage à la Bibliothèque Centrale, j'ai pu participer d'une part à des tâches techniques et d'autre part au suivi d'un projet d'évaluation des collections et cela dès sa mise en route. Ce second aspect qui a comporté beaucoup d'éléments très intéressants et formateurs pour moi sera développé dans le troisième chapitre de ce rapport. Cependant, l'un de mes objectifs était aussi de mettre ce stage à profit pour me familiariser avec les tâches bibliothéconomiques quotidiennes et j'ai souhaité y participer chaque fois que c'était possible, afin de mieux m'approprier et maîtriser certains des apprentissages de l'école que je sentais encore trop flous pour moi : le traitement informatique des documents, la recherche bibliographique, la familiarisation avec quelques cédéroms bibliographiques spécialisés par exemple. Bien sûr, j'ai aussi appris simplement par l'observation et l'imprégnation et beaucoup de choses sont concrètes pour moi aujourd'hui qui hier encore étaient abstraites, mais c'est avant tout la participation à divers tâches qui m'a permis de comprendre le plus de choses. C'est en voulant ranger ou trouver un livre que l'on se pose les bonnes questions sur la classification, en renseignant un lecteur que l'on mémorise le mieux des éléments de recherche bibliographique.

a) connaissance du circuit du livre¹⁵

Bien que les conservateurs à qui j'ai posé des questions m'aient expliqué leur façon de procéder pour les acquisitions, cette tâche est trop délicate pour être confiée à un stagiaire ; par contre, j'ai eu l'occasion d'entrer des commandes sur la base. De même, je n'ai pas réceptionné moi-même des commandes mais j'ai assisté à cette opération avec la bibliothécaire responsable du bureau des entrées. Il s'agit de traiter les commandes sur la base afin de signaler les exemplaires reçus et d'inscrire sur les livres leur lettre de secteur, leur prix, la date de réception et la clef bibliographique qui permettra de retrouver la notice brève qui leur correspond dans la base.

Par contre, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de faire du catalogage : en réalité, il s'agit dans la plupart des cas de créer une localisation dans une notice BN Opale afin qu'elle vienne écraser la notice brève entrée dans Loris ; au cas où l'ouvrage ne soit pas déjà catalogué dans BN Opale, il faut améliorer la notice brève et vérifier périodiquement qu'il n'ait pas été entré sur la base de la BNF entre-temps. Toutefois, cette vérification n'est pas systématique car il n'y a pas de réelle organisation et aucune centralisation de ce travail, non plus qu'un responsable désigné.

La participation à ces différentes tâches, outre la formation technique qu'elle a pu m'apporter, m'a permis d'aboutir à une vision globale du circuit du livre et de son fonctionnement dans cette bibliothèque.

b) participation à la rétroconversion

En 1996, la société Jouve a mené pour la Bibliothèque Centrale une opération de rétroconversion des notices des fichiers-papier pour la période 1962-1970. Depuis le mois de janvier 1997, les bibliothécaires et bibliothécaires-adjoints complètent cette première opération par une seconde, concernant tous les ouvrages des salles de référence, de lecture

¹⁵ se reporter au tableau en annexe p. II qui met en relation les différentes étapes de ce circuit et la répartition des tâches à la Bibliothèque Centrale.

et de sciences sociales. Le travail s'effectue à partir des fiches-papier, ce qui pose parfois problème quand les fiches sont manuscrites par exemple, quand elles ont été trop retouchées...ou quand, simplement, elles ont été mal faites au départ ! Le catalogueur est très fréquemment obligé d'aller vérifier en rayon, sur l'ouvrage lui même une information qui semble incohérente.

J'ai travaillé à la rétroconversion de différents « morceaux » de secteurs : langues et littératures espagnoles et portugaises, histoire et religion. Sans cette confrontation certains problèmes très concrets du catalogage ne me seraient pas apparus. Ainsi, la nécessité dans laquelle on se trouve parfois de sacrifier l'orthodoxie dans un but d'efficacité : par exemple l'obligation de fausser un titre en intégrant le sous-titre dans le champ du titre propre car la zone du sous titre n'étant pas indexée et l'on risque des confusions entre un nombre trop important de notices¹⁶. Ou encore, l'obligation de suivre ce qui a déjà été fait, même si ce n'est pas satisfaisant pour maintenir la cohérence de la base : par exemple, ne pas faire de distinction entre les numéros de volume et de partie dans une série pour laquelle cela n'a pas été fait auparavant.

Un des problème de ce travail provenait du fait que le responsable de la base était une personne du SCD de Bron qui n'avait pas souhaité que nous puissions nous même supprimer des notices bibliographiques ou d'exemplaires erronées ; pour cela, il fallait lui envoyer un bordereau et elle corrigeait les erreurs signalées par ce moyen. Certes, cette organisation empêchait des interventions tous azimuts sur la base, mais elle pouvait aussi être frustrante, puisqu'une simple étourderie, comme le rattachement d'une notice exemplaire à une mauvaise notice bibliographique (dates différente par exemple) ou un doublon, ne pouvait être corrigée immédiatement par son auteur.

¹⁶ cas rencontré pour plus de 300 ouvrages de patrologie grecque et latine dont le titre propre seul n'était pas discriminant.

c) le renseignement des lecteurs

Après quelques essais en compagnie d'un collègue plus expérimenté, j'ai pu effectué seule des permanences de renseignement au bureau d'information. C'est là que tous les lecteurs viennent s'inscrire en septembre puis on ne fait plus, dans ce bureau, que les cartes des enseignants et des lecteurs autorisés. Les inscriptions se font sur le système Mobibop qui n'est ni ergonomique ni rapide.

Mais l'essentiel du travail à ce poste est bien sûr le renseignement des lecteurs.

Les demandes les plus fréquentes concernent l'utilisation des catalogues de la bibliothèque : les lecteurs sont souvent perdus devant un système aussi complexe (voir le chapitre 1) et ceci d'autant plus que certains éléments leur échappent complètement : ainsi, la date butoir qui permet de savoir si l'on doit se servir des catalogues papier ou informatiques n'est pas la date d'édition mais la date d'acquisition du document par la bibliothèque ; aucun problème si le document a été édité en 1996 : il ne peut être que sur un OPAC mais s'il est paru en 1990, tout dépend s'il a été acheté dès sa parution.

De même, les utilisateurs sont souvent déconcertés face à l'obligation de recourir à deux OPAC qui est difficile à justifier.

Une fois les principaux repères acquis par le lecteur, il reste encore à lui expliquer comment circuler dans chacun des OPAC, qui n'ont aucun point commun.

Le système de prêt indirect complique également les choses : il n'est pas évident pour un nouvel utilisateur de comprendre que dans le fichier papier il doit, pour aller demander son livre, relever auparavant la cote magasin, alors que pour aller au service de prêt libre accès par exemple, c'est de l'autre cote, en CDU, dont il a besoin !

Le second type de demandes également très fréquentes concerne la recherche de références ; il est quelquefois très difficile d'y répondre sans être un spécialiste : ainsi, il m'est arrivé deux fois de devoir aider des personnes, l'une étudiante en sciences de l'éducation, l'autre en histoire de l'art, qui, sans être du tout familières de la documentation juridique devaient y recourir des exposés, l'un portant sur les premières lois sur la protection de l'enfance, l'autre sur la réglementation du marché des oeuvres d'art ; lorsque

ni le lecteur, ni le professionnel ne connaissent la documentation juridique de base, le fonctionnement des codes, recueils de lois...C'est là toute la difficulté et l'intérêt de la bibliographie spécialisée.

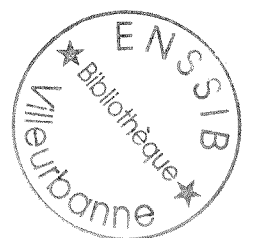
Le plus souvent toutefois, il s'agit simplement de redonner confiance à un lecteur impressionné par les OPAC ou de traduire en équation de recherche la demande qu'il ne sait pas formuler en termes adéquats.

Les autres renseignements consistent principalement à des réorientations : la documentation de niveau premier cycle se trouve plutôt à Bron ou à la Manufacture, pour aller à la bibliothèque arts et lettres vous devez aller à cette adresse, les bornes minitel de l'université se trouvent à tel endroit...

Les moments passés au bureau de renseignement sont en général intenses : parfois éprouvants mais toujours passionnants.

CHAPITRE 3

L'EVALUATION DES COLLECTIONS



Il s'agit là d'un travail à long terme qui a été mis en place pendant mon séjour à la Bibliothèque Centrale. J'ai donc pu assister et participer aux étapes initiales, à la réflexion méthodologique préalable et aux premières applications.

III-1 Les raisons et les finalités de cette opération

Tous les aspects de cette opération d'évaluation des collections sont liés au projet de bibliothèque de recherche, mais pas tous de la même façon.

a) les données de départ

En réalité, il est prévu que soient créées deux nouvelles bibliothèques en 2000 : premièrement, à l'occasion de l'installation de l'ENS ex-Fontenay à Lyon, une nouvelle bibliothèque, réservée aux chercheurs, sera ouverte dans le quartier de Gerland. Deuxièmement, une deuxième bibliothèque sera installée dans des locaux rénovés du quai Claude Bernard.

La bibliothèque de Gerland sera de 14 000 m², celle du quai d'au moins 3 600 m² (la surface de cette deuxième bibliothèque n'est pas encore définitivement fixée).

Les deux bibliothèques doivent hériter chacune d'une partie des missions, des publics et des collections correspondants, de la Centrale.

Alors que la bibliothèque de Gerland sera clairement tournée vers le public des chercheurs, puisqu'il faudra au moins être un étudiant de troisième cycle pour y accéder, la nouvelle bibliothèque du quai Claude Bernard devrait logiquement servir les étudiants de premier et surtout de deuxième cycle. Elle offrirait donc un fonds pluridisciplinaire, avec si possible une majorité de documents récents et une bonne partie d'ouvrages de base : manuels, ouvrages de référence etc..

Toutefois, alors que la « destinée » de la bibliothèque de recherche avait été rapidement établie, celle de la nouvelle bibliothèque du centre-ville a donné lieu à davantage de discussions et n'est, à ce jour, pas encore définitivement fixée. Plusieurs

hypothèses, avancées par différents partenaires de ce projet, ont été examinées et parmi elles, la possibilité de compléter le fonds pluridisciplinaire de base par une partie voire tout le fonds d'histoire, de l'actuelle Bibliothèque Centrale, ou celle de laisser le droit, voire des disciplines proches telles les sciences politiques, sur le quai, du fait de la proximité géographique de la Bibliothèque droit-gestion et des enseignements de Lyon 3.

Mais quelle que soit l'option choisie pour la bibliothèque du quai, la Bibliothèque Centrale doit préparer la partition de ses collections et le déménagement à Gerland de son fonds de niveau recherche.

b) la partition des collections

La partition des collections est un problème assez délicat : les différents partenaires engagés dans le projet des nouvelles bibliothèques défendent chacun des intérêts pas forcément convergents. En outre, ce n'est pas toujours la logique bibliothéconomique qui l'emporte dans ce genre de débat.

Dans le cas présent, certains universitaires réclament pour la bibliothèque du quai à la fois un nombre important de places de travail (400 au moins), un fonds pluridisciplinaire de base (sans lequel les étudiants de premier et second cycles seraient les grands perdants de ces transformations, puisque la bibliothèque de recherche ne leur sera pas destinée) et enfin, un fonds de niveau recherche, dans le souci de préserver une identité forte pour la bibliothèque du centre ville, par rapport à celle de Gerland.

La collection pressentie par eux pour rester sur le campus du quai est l'histoire. Mais se pose également le problème du droit : cette discipline, contrairement à toutes les autres (y compris, bien entendu et au premier chef, l'histoire), n'intéresse pas directement l'ENS ; il n'y a donc pas de raison majeure de déménager le droit dans une bibliothèque de recherche associée quand un des deux partenaires n'a pas un besoin primordial d'avoir des collections dans cette discipline.

Par contre, le droit s'inscrit très fortement dans le contexte du quai : les enseignements de deuxième et troisième cycles en droit de Lyon 3 sont dispensés au 14 quai Claude Bernard.

De plus, il existe une complémentarité intéressante entre le fonds de la Centrale, essentiellement constitué d'ouvrages anciens, supports essentiels de la recherche en histoire du droit et celui de la Bibliothèque droit-gestion qui offre une documentation plus fortement actualisée avec des ouvrages de base. Cette complémentarité semble efficace actuellement car le public peut passer de l'une à l'autre bibliothèque, selon ses besoins, le personnel de chaque établissement qui connaît l'offre de son voisin peut réorienter efficacement les étudiants et semble le faire souvent¹⁷. Un transfert des collections de droit à Gerland desservirait évidemment ce processus d'échanges et défavoriserait donc le public des étudiants.

Enfin, le droit constitutionnel et les sciences politiques qui en sont quelquefois difficilement dissociables concernent également les étudiants de l'Institut des sciences politiques, installé dans des locaux de Lyon 2, rue Chevreul.

Bref, il semble désavantageux pour le public et notamment les étudiants de déplacer le droit à Gerland, d'autant plus que cela ne profitera pas au public de l'ENS. A l'inverse, il serait dommage d'ouvrir une bibliothèque de recherche en lettres et sciences humaines...sans les collections d'histoire.

Outre ces problèmes de cohérence de l'offre, on rencontre une difficulté purement matérielle celle-là : comment faire rentrer sur la surface prévue (même si c'était la proposition la plus généreuse de 5 100 m² qui l'emportait finalement) 400 places de travail, un fonds pluridisciplinaire, les fonds d'histoire et de droit...auxquels ils faut ajouter les locaux techniques, les bureaux du personnel...

C'est de cette interrogation qu'est née la nécessité d'évaluer les collections. Il s'agissait, dans un premier temps, d'une évaluation quantitative portant sur les ouvrages d'histoire, de droit, de sciences politiques afin de disposer de données concrètes, pour informer ceux qui décideraient de l'organisation de cette bibliothèque, afin qu'ils sachent ce qui est du domaine du réalisable.

¹⁷ c'est en tous cas ce que j'ai pu constater moi-même lors de chacune de mes permanences au bureau de renseignement : des étudiants viennent de la Bibliothèque droit-gestion pour trouver tel livre déjà ancien, tel numéro de périodique à la Centrale ; à l'inverse, j'ai aussi dû réorienter des étudiants vers la BDG pour des livres très récents, des manuels...

c) préparation du déménagement

Cette première étape engagée (voir ci-dessous la méthode adoptée et les résultats obtenus), il s'agissait de passer à la seconde, plus longue et difficile, la préparation du déménagement des collections de niveau recherche pour la bibliothèque de Gerland dont l'ouverture est d'ores et déjà programmée au mois de janvier 2000.

En fait la question se présentait ainsi : comment constituer un fonds de niveau recherche à partir des fonds indistincts de la Centrale ? Une évaluation qualitative des collections s'imposait donc, afin d'isoler les ouvrages susceptibles de partir à Gerland.

Mais au-delà de cette première opération de séparation, il fallait penser au déménagement lui-même ; ainsi est apparue l'idée de profiter de l'examen des livres du point de vue de leur niveau intellectuel pour réaliser d'autres opérations : décider si ils seraient mis en libre accès dans la nouvelle bibliothèque¹⁸ ou s'ils iraient en magasin ; si certains d'entre eux pouvaient donner lieu à un désherbage ; leur attribuer une marque permettant de les ranger directement dans le pôle thématique adéquat après le déménagement.

Une fois les objectifs définis, restait à trouver la meilleure méthode (rapport entre le temps passé et la fiabilité des résultats obtenus) pour mener les évaluations quantitative puis qualitative des collections.

III-2 Méthode d'évaluation

a) l'évaluation quantitative des collections d'histoire, de droit et de sciences politiques

Il s'agissait donc d'obtenir une idée de ce que représentait en nombre d'ouvrages puis en mètres linéaires, les collections d'histoire, de droit et de sciences politiques toutes susceptibles de rester sur le quai. Ainsi les décisions qui seraient prises sur l'offre documentaire de la nouvelle bibliothèque le seraient en toute connaissance de cause.

¹⁸ Rappelons que plus de 90% des collections de la Centrale sont actuellement en magasin : de nouveaux locaux permettent d'envisager le passage en libre accès d'une part importante de ces ouvrages.

La méthode la plus rapide et facile pour dénombrer les ouvrages consistait à les compter à partir des registres. En effet, ceux-ci sont, depuis l'origine, systématiquement remplis et donc tout à fait fiables. Le seul problème, mais qui était de taille, était que jusque en 1962, les ouvrages ne se voyaient pas attribuer de lettre de secteur au moment de leur inscription dans les registres. Par conséquent, s'il était simple de compter les ouvrages sur les registres de secteur après 1962, il fallait, pour les registres antérieurs qui regroupaient les livres par ordre d'arrivée et non par domaines intellectuels, faire d'abord un tri des ouvrages de droit, histoire etc. avant de les compter.

Cette méthode présentait toutefois un gros avantage : elle évitait d'avoir à compter les livres en rayon, ce qui aurait été long et difficile (livres sortis par les lecteurs par exemple).

Outre la différence entre les vieux registres et les registres de secteurs, il y avait trois types de registres : ceux pour les ouvrages entrés en isolés, ceux pour les suites (monographies en plusieurs volumes) et enfin ceux pour les collections (assez nombreuses à la Bibliothèque Centrale).

Un conservateur qui était en poste à la bibliothèque depuis longtemps et chargé des acquisitions en histoire s'est occupé de l'évaluation de ce fonds qu'il connaissait bien : ayant débuté assez tôt, il a pu examiner la quasi totalité des registres.

Par contre, la bibliothécaire avec qui je travaillais et moi n'avions pu commencer aussi tôt l'évaluation du fonds de droit : nous avons donc opté, puisqu'il fallait fournir des résultats rapidement pour une méthode, moins exacte certes, mais malgré tout assez fiable et surtout, rapide.

Pour les ouvrages recensés en isolés dans les registres avec lettre de secteur, il suffisait, pour obtenir le nombre d'exemplaires achetés de faire la différence entre le dernier et le premier numéro d'inventaire de chaque registre.

Les secteurs concernés étaient le G (généralités du droit), le H (histoire du droit), le J (droit public et sciences politiques) et le K (droit privé). Afin de tenir compte des pertes d'ouvrages et après avoir testé la validité de la formule sur quelques registres, nous avons

décidé d'appliquer une marge de - 5% sur les chiffres des registres des 10 dernières années et de - 10% au delà.

Pour les suites, la même méthode a été appliquée mais le nombre de suites a été retiré du total obtenu afin de ne pas compter une deuxième fois le premier exemplaire de chacune qui avait aussi été recensé avec les ouvrages isolés et donc déjà compté.

Nous avons procédé à quelques vérifications en rayon, notamment lorsque les suites étaient composées de fascicules rangés dans des boîtes ou des classeurs (ce qui est fréquent en droit). Nous avons alors essayé de traduire le nombre d'exemplaires, de boîtes, de classeurs, en équivalent volumes.

On nous a demandé, alors que nous avons fini cette première partie de l'évaluation, de ne pas confondre le droit et les sciences politiques dans nos chiffres car ils ne le seraient pas forcément dans la réalité à l'avenir. Pour éviter de reprendre les registres et d'avoir à séparer et compter les livres un par un, nous avons repris quelques registres du secteur J (qui rassemble droit public et sciences politiques) afin d'établir une proportion fiable que nous pourrions étendre à la totalité des registres de ce secteur : il s'est avéré que 50% des livres entrés en J pouvaient être considérés comme appartenant aux sciences politiques.

La délimitation entre le droit public, constitutionnel et les sciences politiques étant très ténue, nous avons cherché à établir des critères fermes pour séparer les livres sans que chacun d'entre eux devienne source de longues hésitations. De même, la personne travaillant à l'évaluation des collections d'histoire avait eu besoin d'établir des limites entre cette discipline et quelques autres, telles l'archéologie, l'économie...ou les sciences politiques ! Nous nous sommes alors servis du travail effectué par la BNF pour la constitution des collections de ses deux niveaux et de ses pôles, en l'adaptant quelquefois à notre contexte (par exemple, moins de possibilités financières donc moins de possibilité d'avoir recours à l'achat de doublons pour des secteurs très proches) et en le résumant¹⁹. Ainsi, les personnes participant à ce travail ont eu des critères communs de discrimination.

¹⁹ Voir quelques exemples de ce travail en annexe, p. VIII-XI

Le travail sur les anciens registres a été plus complexe. Nous avons 67 registres à traiter qui allaient jusqu'au numéro d'inventaire 88 471. Les plus vieux étaient difficilement lisibles. Enfin, pour ceux là il était obligatoire de faire un tri dans une masse de livres pour isoler ceux concernant le droit. Ce travail devant être fini assez rapidement, il est vite devenu évident que nous ne pourrions examiner chaque registre en détail. Là encore, nous avons utilisé un système de proportion : nous avons donc regardé en détail chacun des dix plus récents registres seulement. Ce travail était de toutes façons très prenant puisqu'à raison de 3 heures par registre et de 1 registre tous les deux jours environ (il n'était pas possible de consacrer à ce seul travail plus de temps) bien que travaillant à 2, il nous a fallu 2 semaines pour venir à bout de 10 registres.

Nous avons donc étendu le nombre d'ouvrages trouvés sur les dix premiers au total des registres, et ceci à la fois pour le droit et les sciences politiques.

Il ne restait plus qu'à chiffrer le nombre de livres présents dans les 49 anciens registres de collections (là encore, pas de lettres de secteur) : nous avons compté le nombre de collections de droit et de sciences politiques ainsi que le nombre d'exemplaires qu'elles représentaient pour 7 registres pris dans le désordre puis nous avons étendu ce résultat à l'ensemble des registres.

Bien sûr, les chiffres ainsi obtenus sont sans doute un peu gonflés pour les sciences politiques qui sont une discipline jeune et par conséquent de moins en moins représentée en remontant dans le temps. Mais le but de cette opération n'était pas d'aboutir à des chiffres absolument exacts : il s'agissait de se faire une idée de ce que représentait chacun de ces domaines pour voir ce qui pouvait raisonnablement « tenir » dans les locaux de la bibliothèque du quai et ce qui relevait de l'utopie.

En ce sens, les résultats obtenus n'ont pas choqué les personnes connaissant le mieux les fonds par leur habitude de la bibliothèque ; même si la marge d'erreur existe, les chiffres cités ne sont de toute manière pas surprenants si l'on se rappelle l'ancienneté de la vocation de bibliothèque de droit de la Centrale : le droit constitue bien son fonds le plus riche. Cette idée a d'ailleurs été confirmée par les deux personnes qui travaillaient à l'évaluation des périodiques de droit, d'histoire et de sciences politiques. Après avoir examiné les listes du

CCN, elles se sont aperçues que c'était en droit que la Bibliothèque Centrale comptait le plus grand nombre de titres.

b) l'évaluation qualitative en vue du déménagement

Dès le départ, il était évident qu'une évaluation qualitative entraînerait nécessairement un examen des ouvrages, directement, en rayon. Impossible, en effet de travailler à partir des registres : le titre d'un ouvrage ne donne que très rarement une idée de son contenu exact, encore moins de son niveau intellectuel. Il est quelquefois même difficile, comme nous l'avions constaté précédemment, de savoir de quel domaine intellectuel relève un ouvrage à la seule lecture de son titre. En outre, nous devons manipuler les ouvrages afin de les marquer pour le déménagement. Impossible donc de faire l'économie d'un examen livre par livre, dans les rayons.

Par contre, nous avons tenté de simplifier les choses tout d'abord en examinant ce qui pouvait d'ores et déjà être considéré comme destiné à la bibliothèque pluridisciplinaire du quai : les collections en libre accès des salles de lecture et de sciences sociales ainsi que du Prêt libre accès correspondaient à la définition d'ouvrages de niveau premier et deuxième cycles. C'était déjà 15 000 volumes dont on connaissait la destination et que l'on aurait pas à traiter.

Ensuite, il avait été décidé de ne traiter « que » les ouvrages des magasins acquis à partir de 1962, considérant que nous ne pouvions pas tout faire tout de suite et que ce qui était antérieur pouvait de toute façon rester en magasin, même à Gerland.

Cela nous laissait malgré tout 100 000 volumes environ à traiter.

En quoi allait consister exactement cette évaluation et cette signalisation des collections ? Cette question a donné lieu à plusieurs discussions car tous ne voyaient pas forcément les mêmes priorités.

Il s'agissait d'abord de choisir, pour chaque livre, parmi trois options : l'élimination, le magasin ou le libre accès. Cela impliquait déjà de fixer à l'avance des critères de désherbage et d'autres permettant de trancher entre le magasin et le libre accès afin que les personnes

travaillant en rayon ne soient pas sans cesse arrêtées par des questions et qu'il y ait une certaine cohérence dans les choix opérés.

Ensuite, il fallait vérifier que le livre était bien dans le secteur adéquat ; certains devraient être réexaminés de ce point de vue, par exemple les livres de sciences politiques confondus avec ceux de droit, les ouvrages du secteur des généralités (R) qui pour nombre d'entre eux pouvaient être redistribués entre différents domaines etc..

Ensuite, plusieurs traitements seraient effectués : équipement de code barre et indexation en Dewey.

Ce dernier point a soulevé quelques difficultés : pourquoi passer de la CDU à la Dewey et était-ce bien une priorité ? Finalement, la Dewey s'est imposée dans un souci d'harmonisation avec ce qui se fait aujourd'hui dans les BU, avec la bibliothèque de l'ENS et aussi parce que cette classification permet des évolutions alors que la CDU est figée. L'occasion semblait excellente pour effectuer cette indexation puisque d'autres manipulations devaient, de toute façon, être faites. Par ailleurs, seuls les livres destinés au libre accès seraient indexés en Dewey.

En fait les opérations par type de livre devaient être les suivantes :

- pour ceux destinés au libre accès :

attribution d'un code barre pour ceux qui n'en avaient pas encore
indexation en Dewey et cote sur une étiquette avec la couleur du secteur correspondant

- pour ceux destinés à rester en magasin :

attribution d'un code barre pour ceux qui n'en ont pas encore

- pour les livres destinés au désherbage :

attribution d'une marque indélébile pour les distinguer

Cette évaluation des collections a posé beaucoup de problèmes d'organisation matériels ou intellectuels.

Sur le plan de l'organisation matérielle nous nous sommes demandé par exemple comment réaliser le plus possible d'opérations en magasin. Pour cela, il fallait notamment pouvoir étiqueter les livres directement mais nous nous sommes aperçus que les cartouches des étiqueteuses portatives coûtaient très cher ; il a donc fallu renoncer et envisager de préparer les cotes en magasins puis de faire les impressions d'étiquettes en dehors et de revenir les coller après.

Autre problème : les livres absents des rayons parce qu'empruntés au moment de l'évaluation. Il ne semblait pas envisageable de fermer le secteur au prêt d'abord parce qu'on ne savait pas combien de temps allait prendre ces opérations et ensuite parce que plusieurs secteurs seraient sans doute examinés par différentes équipes en même temps et que cela ferait trop d'ouvrages exclus du prêt : ce serait gênant pour les lecteurs. Donc la seule solution était d'isoler les livres rendus non encore traités et d'aller voir régulièrement cette « réserve » pour traiter ces ouvrages.

Concernant l'aspect intellectuel de l'opération, il a fallu par exemple trouver des critères de choix : désherbage ou conservation d'une part ; magasin ou libre accès d'autre part. Chaque secteur a ses propres impératifs : autant on peut parler d'obsolescence pour de la documentation en sciences économiques, autant les choses sont moins évidentes en littérature. Un travail a été mené avec chaque conservateur pour le ou les secteurs dont il est responsable afin de dégager quelques repères pour ces questions²⁰.

De même, la question du désherbage ou de la conservation s'est révélée difficile à résoudre car les missions de la bibliothèque ne sont pas très évidentes à déterminer (voir le premier chapitre de ce rapport) et elles vont évoluer lorsque les collections appartiendront à une bibliothèque de recherche. Ainsi, certains conservateurs pensent qu'aucun document que l'on aurait en exemplaire unique ne doit être éliminé, y compris les répertoires, catalogues de fonds etc., car il peut donner lieu à des recherches rétrospectives ; l'un d'eux cite en exemple le cas de ce thésard qui demandait un manuel d'histoire assez ancien car il étudiait l'évolution de la pédagogie en histoire. Un autre explique qu'un chercheur souhaitant retracer l'histoire d'un musée aura besoin de consulter les anciens catalogues de fonds de

²⁰ Voir les tableaux fournis à titre d'exemple en annexe p. XII-XIV

cet établissement. Bref, dès que l'on se place dans la perspective d'une bibliothèque de recherche, la question de la conservation devient très prégnante. Sans doute ne faut-il pas toutefois être trop ambitieux mais définir plutôt des axes prioritaires pour lesquels une véritable politique de conservation serait mise en œuvre.

c) enjeux et perspectives

La plus grande inconnue de cette opération (et qui n'est pourtant pas sans conséquence), c'est bien sûr l'ignorance de ce qui sera finalement décidé pour la partition des collections entre les deux sites : impossible par exemple de préparer le déménagement en mettant deux séries de codes barres différentes pour indiquer la destination du fonds : bibliothèque du quai ou bibliothèque de Gerland.

Une autre inconnue concerne les périodiques. Ils doivent constituer à Gerland un pôle à part ; que faire des périodiques de droit et d'histoire au cas où les ouvrages restent sur le quai ?

De même, les ouvrages du fonds ancien formeront un tout indissociable ce qui n'est pas tout à fait satisfaisant : les chercheurs en droit devront de toute façon aller à Gerland pour les livres anciens etc..

La seule partition ne suffira pas d'autre part à constituer un fonds totalement satisfaisant : dans le cas de la bibliothèque pluridisciplinaire de base, les ouvrages des salles de lecture et de sciences sociales sont pour la plupart déjà anciens, or le type de public qui viendra dans cette bibliothèque réclame des fonds d'actualité (manuels, références...). Dans le cas de la bibliothèque de recherche, nombre d'ouvrages de base seront aussi nécessaires et il faudra donc les acheter ; les chercheurs ont eux aussi besoin de dictionnaires, de textes littéraires...

Autre enjeu : le respect du calendrier. Tout doit être prêt pour la fin 1999 or le travail sera long : même en mettant plusieurs équipes en route, le temps passé devant chaque livre ne pourra sans doute pas être de moins de 5 minutes (il y aura beaucoup de choix intellectuels à faire à chaque fois, sans compter les manipulations matérielles) et

certaines livres donneront certainement lieu à des discussions, même si tout sera fait au départ pour réduire le temps perdu au minimum.

CONCLUSION

Les dernières semaines de stage m'auront permis d'assister à une première application des réflexions concernant la méthode d'évaluation des collections : en effet, une opération de désherbage et de redistribution des ouvrages du secteur « R » sur les autres secteurs, lorsque c'était approprié, ont eu lieu. Nous avons alors appliqué les critères de désherbage et de répartition par domaines intellectuels élaborés précédemment. Ces cadres de travail ont pu être utilisés pratiquement sans aucune modification ; à chaque hésitation, ils permettaient d'avancer et le travail a donc été mené assez vite. Par contre, il s'est avéré que la correction des fichiers suite au désherbage était une tâche lourde et plus lente.

Par ailleurs, suite au travail exploratoire d'une bibliothécaire sur un cadre préparant la recotation en Dewey, une équipe a été chargée de mettre en place un système pour les corpus d'auteurs qui nécessitent des aménagements de la classification²¹.

Malheureusement, le stage touchant à sa fin, je n'assisterais pas aux prochains développements de cette opération ; cette expérience m'aura toutefois montré combien il est important d'établir ses objectifs et ses limites avant d'initier un travail de cette ampleur, d'adopter une méthode et aussi, sur un autre plan qu'il faut savoir argumenter pour défendre l'intérêt d'un projet qui n'est pas évident pour tous au départ.

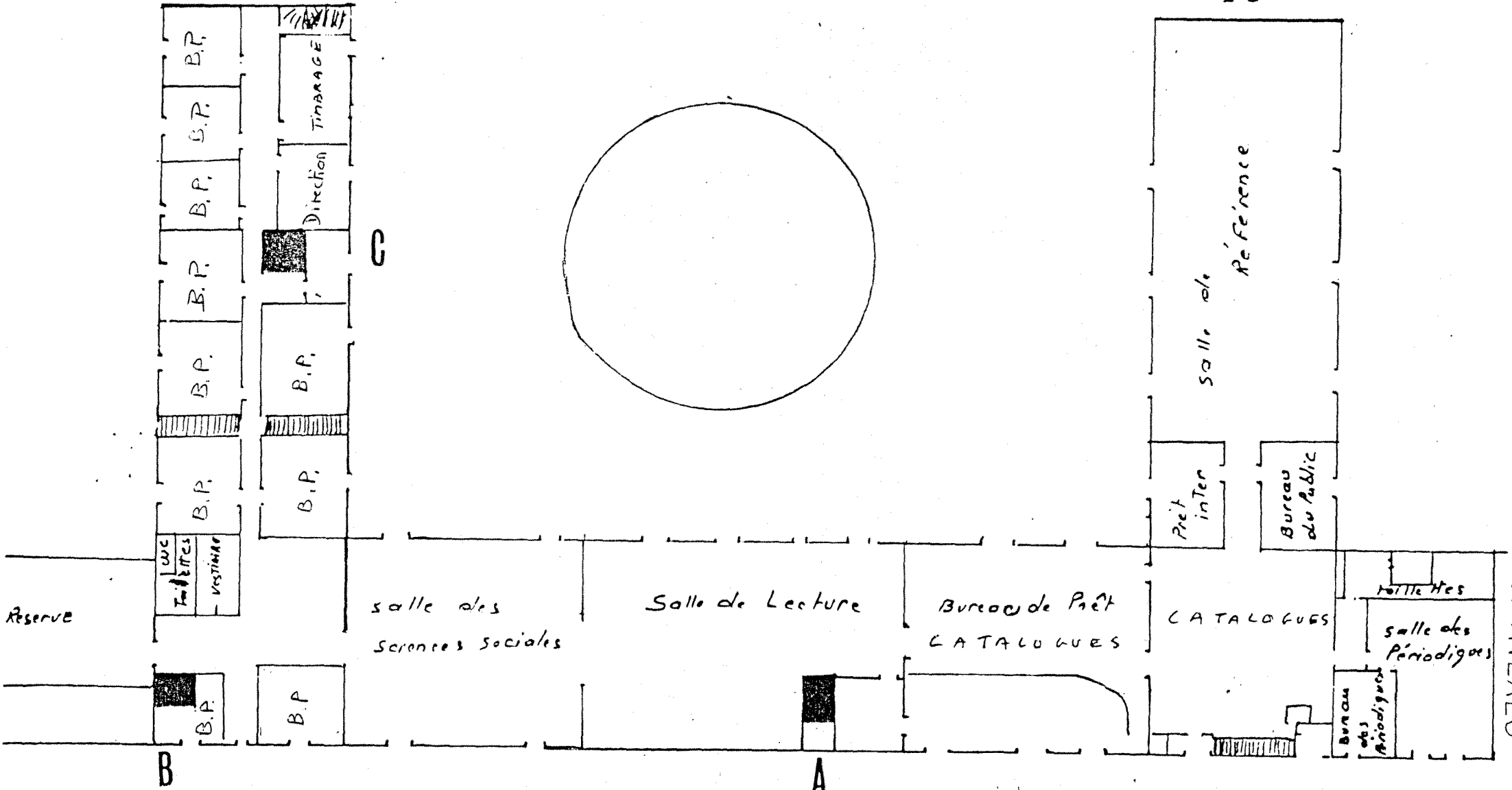
²¹ voir l'exemple du système adopté par la Bibliothèque du Portique à Strasbourg en annexe p. XV

RHONE

← Quai Claude Bernard ←

18

16

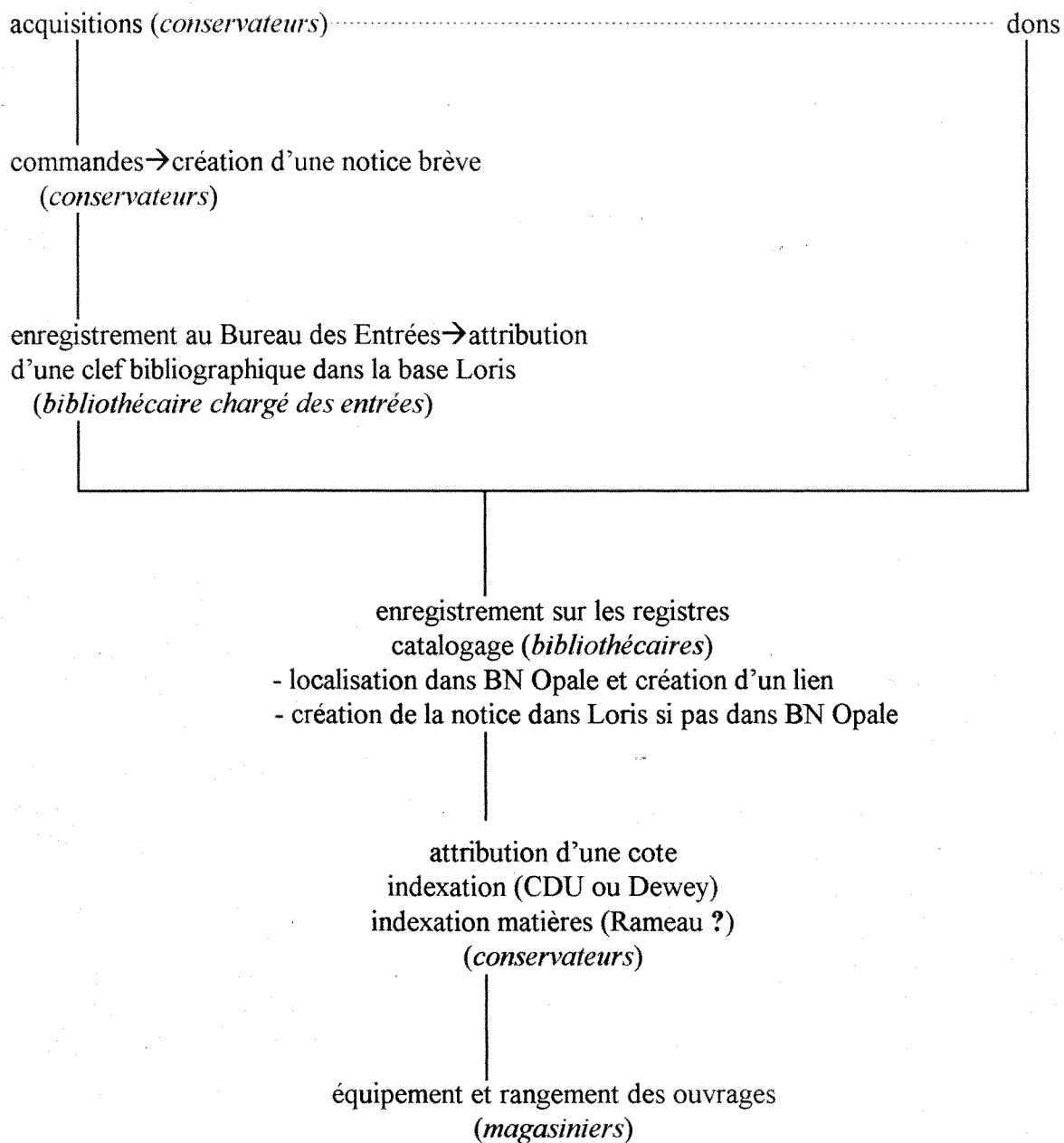


B.P. Bureaux personnel
ascenseur

Plan BCDL niveau 1

ANNEXES
P.I.

Circuit du livre à la Bibliothèque centrale



LETTRES DE SECTEURS

G	Généralités Droit
H	Histoire Droit
J	Droit public, Science politique
K	Droit privé
L	Economie, Gestion
M	Statistiques, Sciences sociales Ethnologie, Sociologie
R	Généralités
S	Philosophie, Psychologie
U	Religion
V	Sciences sociales Sciences de l'éducation
W	Beaux arts, Musique
XA	Littérature comparée. Linguistique
XB	Littérature et langue anglaises et américaines
XC	Littérature et langue germaniques
XD	Littérature et langue françaises
XE	Littérature et langue romanes
XG	Littérature et langue slaves et orientales
XF	Littérature et langue anciennes
Y	Géographie
Z	Histoire

Liste des CD-Rom consultables sur le Réseau de LYON 2

Actualité :

- **LE MONDE** : *Texte intégral* du quotidien « Le Monde », du 2 janvier 1995 au 31 décembre 1996.

Art :

- **ART INDEX** : *Références Bibliographiques* américaines sur l'art. 290 périodiques, depuis 1984.

Bibliographie Générale :

- **BIBLIOGRAPHIE NATIONALE ALLEMANDE** (DEUTSCHE NATIONALBIBLIOGRAPHIE) : *Références Bibliographiques* allemandes, depuis 1986.
- **BIBLIOGRAPHIE NATIONALE ESPAGNOLE** : *Références Bibliographiques* espagnoles.
- **BIBLIOGRAPHIE NATIONALE FRANCAISE** : *Références Bibliographiques* : livres français et étrangers à la Bibliothèque Nationale de France, depuis 1970.
- **BOOKS IN PRINT PLUS** : *Références Bibliographiques* : livres parus ou à paraître aux Etats-Unis.
- **DOC THESES** : *Références Bibliographiques* : thèses soutenues en France depuis 1972 et depuis 1983 pour la santé.
- **ELECTRE** : *Références Bibliographiques* : livres disponibles en France.
- **MYRIADE** : *Références Bibliographiques* : périodiques et leurs localisations en France.

Droit :

- **LEXILASER : LOIS ET REGLEMENTS 1** : *Texte intégral* : publications du Journal Officiel, des Bulletins Officiels de janv. 1981 à déc. 1991.
- **LEXILASER : LOIS ET REGLEMENTS 2** : *Texte intégral* : publications du Journal Officiel, des Bulletins Officiels de janv. 1992 à juin 1996.

Economie :

- **ECONOLIT** : (Journal Economic Literature) : *Références Bibliographiques* américaines sur l'économie, depuis 1969.
- **KOMPASS FRANCE** : *Informations générales* sur 77 000 entreprises françaises et leurs établissements commerciaux. (1996).

Linguistique et Littérature :

- **DISCOTEXT** : *Texte intégral* : 300 ouvrages de 1827 à 1923, extrait de la base de données FRANTEXT.
- **LLBA** : (Language and Linguistics Behaviour Abstracts) *Références Bibliographiques* : 2 000 périodiques, critiques d'ouvrages, listes de thèses, etc. sur la Linguistique et la Littérature, depuis 1973.
- **MLA** : (Modern Language Association of America) *Références Bibliographiques* : 4 000 périodiques, critiques d'ouvrages, listes de thèses, etc. sur les Langues modernes, la Linguistique, la Littérature, depuis 1963.

Psychologie , Sociologie :

- **CROSS CULTURAL** : *Références Bibliographiques* rassemblées par l'H.R.A.F. (Human Relations Area Files). Sociologie et éducation, depuis 1992.
- **PSYCLIT** : (American Psychological Association) *Références Bibliographiques* : psychologie, depuis 1974, 2 disques.
- **SOCIOFILE** : (Sociological Abstract) : *Références Bibliographiques* : 2 200 périodiques : *sociologie*, de 1974 à 1996.

Sciences Humaines et Sciences Sociales :

- **GENERALIS** : *Références Bibliographiques* : analyse de périodiques français généralistes (économie et entreprise, sciences et techniques, politique et société, histoire, art et lettres, éducation et communication).

Urbanisme :

- **URBADISC** : *Références Bibliographiques*. : aménagement, architecture, habitat, urbanisme, etc. de 1986 à 1996. (Réseau Urbamet).

Liste des CD-Rom consultables sur le Réseau de LYON 3

Bibliographie Générale :

- **BIBLIOGRAPHIE NATIONALE FRANCAISE** : *Références Bibliographiques* : documents sonores, audiovisuels et multimédias, depuis 1983.
- **DOC THESES** : *Références Bibliographiques* : thèses soutenues en France depuis 1972 et depuis 1983 pour la santé.
- **ELECTRE** : *Références Bibliographiques* : livres disponibles en France.
- **ISSN COMPACT** : *Références Bibliographiques* : périodiques de 180 pays répertoriés par le Centre International des ISSN.
- **MYRIADE** : *Références Bibliographiques* : périodiques et leurs localisations en France.

Droit :

- **DOCTRINAL** : *Références Bibliographiques* : 130 périodiques juridiques français et quelques titres significatifs en langue anglaise.
- **HUMAN RIGHT** : *Références Bibliographiques* : documents et publications des Nations Unies de 1980 à 1993.
- **LEXILASER : CONSEIL D'ETAT ET COURS ADMINISTRATIVE D'APPEL** : *Texte intégral* : arrêts de la section contentieuse du Conseil d'Etat, depuis 1980 ; arrêts des 5 cours administratives d'appel depuis 1989.
- **LEXILASER : LOIS ET REGLEMENTS** : *Texte Intégral* : publications du Journal Officiel et des Bulletins Officiels de 1980 à 1996.
- **THUCYDIDE** : *Références Bibliographiques* : droit international et droit européen.

Géographie, Démographie :

- **L'ETAT DU MONDE** : *Références Bibliographiques + Texte intégral* : actualité économique et géographique mondiale des 15 dernières années.
- **URBADISC** : *Références Bibliographiques* : aménagement, architecture, habitat, urbanisme, etc. de 1986 à 1993 (Réseau Urbamet).
- **ZYZOMYS** : *Dictionnaire Français*, Hachette.

Gestion, Economie, Sciences politiques :

- **ABI INFORMATION** : *Références Bibliographiques* : 900 périodiques d'affaires et d'administration recensés à travers le monde, depuis 1994.
- **DELPHINE** : *Références Bibliographiques* : actualité économique contenue dans des centaines de revues françaises et étrangères, depuis 1992.
- **DUN & BRADSTREET** : *Informations* sur les grandes entreprises françaises.
- **ECONOMICAL** : *Références Bibliographiques* : 100 revues à caractère économique orientées vers la vie des entreprises. (janv. 1992 - déc. 1996).
- **ESOP** : *Références Bibliographiques* : 6 000 périodiques dépouillés par la Fondation des Sciences Politiques sur la vie économique, sociale, politique et culturelle depuis 1945.
- **KOMPASS FRANCE** : *Informations générales* sur 77 000 entreprises françaises et leurs établissements commerciaux. (1995).
- **UNBIS PLUS** : *Références Bibliographiques* : documents et publications de l'ONU et ceux acquis par les bibliothèques de l'ONU de New York et de Genève.

Sciences de l'homme :

- **ERIC** : *Références Bibliographiques* : base de données nationale américaine de journaux et de littérature de recherche dans les domaines de l'éducation.
- **SIGLE** : *Références Bibliographiques* : avancement de la recherche en science et technologie effectuée en Europe.

Sciences de l'information :

- **A.F.P. SCIENCES** : *Texte intégral de dépêches* : bulletin hebdomadaire d'informations scientifiques de l'A.F.P., depuis 1990.
- **ISA PLUS** : *Références Bibliographiques* : 450 publications internationales sur les techniques de l'information et les sciences des bibliothèques.
- **LISA PLUS** : *Références Bibliographiques* : domaines des bibliothèques et des sciences de l'information, depuis 1969.
- **MLA 1981-1996** : (Modern Language Association of America) *Références Bibliographiques* : 4 000 périodiques, critiques d'ouvrages, liste de thèses, etc. sur les langues modernes, la linguistique, la littérature de 1981-1996.
- **CD-ROM directory** : Guide des CD-Rom et du multimédia 1995.

Beaux Arts
interférences avec d'autres disciplines

- ouvrages traitant des pratiques artistiques des différents peuples et ethnies
(conflit possible avec l'ethnologie)
- ouvrages d'ethnologie présentant un intérêt pour les chercheurs en art
ex : *La voie des masques* de C. Lévy-Strauss
- ouvrages sur le marché de l'art
(conflit possible avec l'économie)
- en sociologie, et non en art les ouvrages de socio de l'art et sur la condition de l'artiste
- ouvrages d'esthétique : les textes principaux des historiens d'art, théoriciens de l'art, artistes traitant d'esthétique ; les ouvrages marquants des chercheurs contemporains dans ce domaine
(conflit possible avec la philosophie)
- art préhistorique : seulement les synthèses vraiment centrées sur l'art
(conflit possible avec la préhistoire)
- archéologie : seuls les synthèses et inventaires d'objets figureront en Bx Arts ; rapports de fouilles en histoire
(conflit possible avec l'histoire)
- art brut en Art mais art thérapeutique en psycho
(conflit possible avec la psycho)
- critique d'art produite par des écrivains : art ou littérature ?
- ouvrages présentant les productions artistiques d'écrivains en littérature ou en art ?
(ex : Michaux, Blake)
- urbanisme : pb car multidimensionnel (artistique, technique, juridique, écologique, politique...)
en art : perspective historique de l'urbanisme avec des textes théoriques (Le Corbusier), des histoires de l'urbanisme, des descriptions de réalisations et des débats critiques ; se baser sur la notion de création architecturale ayant valeur artistique

SCIENCES POLITIQUES

- Sociologie électorale, sociologie des organisations politiques, des élites
Communication, action, socialisation politique
Origines sociales des systèmes totalitaires et démocratiques
Analyse du comportement politique, études d'opinion, sondages
(conflit possible avec la Sociologie)
- sociologie politique : les grands concepts de cette discipline examinés dans un contexte politique
précis ; ex : la légitimité présidentielle sous la 4^e Rep.
(conflit possible avec la Sociologie)
- histoire des mouvements sociaux à condition qu'un corps constitué (parti ou syndicat) soit impliqué
(conflit possible avec la Sociologie)
- les politiques publiques sauf la politique économique (?)
(conflit possible avec l'Economie)
- conséquences politiques des déséquilibres économiques
(conflit possible avec l'Economie)
- philosophie politique mais seulement les auteurs et textes majeurs : Marx, Tocqueville...
(conflit possible avec la Philo)
- histoire des idées politiques
(conflit possible avec l'Histoire)
- analyse des institutions politiques (partis, formations syndicales) et étude des gouvernements comparés
(conflit possible avec l'Histoire)
- science administrative
(conflit possible avec le Droit)
- JO (?), archives parlementaires, recueils de traités et accords
(conflit possible avec le Droit)
- politiques étrangères des Etats depuis 1945
(conflit possible avec l'Histoire)
- histoire des relations internationales, de la diplomatie
(conflit possible avec l'Histoire)
- fonctionnement institutionnel des organisations internationales
(conflit possible avec le Droit)
- histoire des conflits sauf les deux Guerres mondiales
(conflit possible avec l'Histoire)
- conflits issus de la Guerre Froide (conflits coréen, vietnamien...), problèmes du Moyen Orient
(conflit possible avec l'Histoire)

- conflits toujours d'actualité : les Kurdes par ex.
- ouvrages théoriques sur la colonisation, l'impérialisme, le processus de formation d'un Etat, l'accès à l'indépendance ou le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes
(conflit possible avec l'Histoire ou le Droit)

SOCIOLOGIE

- collections fondamentales d'Histoire sociale (doublons souhaitables)
ex : Histoire des femmes en Occident
- sociologie historique (courant particulier de la sociologie) : théorie et méthodes
- sociologie politique
 - les textes fondateurs pour cette discipline
 - les concepts fondamentaux, objets de recherche pour cette discipline : l'autorité, la légitimité, le pouvoir, l'institution... (conflit possible avec les Sciences politiques)
 - analyse sociologique du vote, composition de l'élite... traités en Sciences politiques (conflit possible avec les Sciences politiques)
- sociologie économique
 - les textes fondateurs (Proudhon, Marx...)
 - les principaux courants de pensée dans ce domaine depuis 1960 (conflit possible avec l'Economie)
- étude des problèmes psychologiques en sociologie : aspects sociologiques, statistiques...
ex : le suicide des jeunes...
(conflit possible avec la Psycho sociale)
- textes de philosophes, fondateurs pour la sociologie : Comte, Marx... (conflit possible avec la Philosophie)
- sociolinguistique, sociologie du langage
ex : la prononciation du français contemporain
(conflit possible avec la linguistique)
- sociologie de l'art et de la littérature
- sociologie des mass-médias
- Ethnologie, Anthropologie

Langues et littératures

Types d'ouvrages	Pilon	Magasin	Libre-accès
langue et philologie			
bbgr., répert., annuaires			
terminologie, sémiotique, sémantique			
histoire de la langue			
description et analyse de la forme correcte de la langue			
étymologie / évolutions des mots			
dictionnaires			
grammaires et études descriptives			
versification			
dialectologie			
linguistique			
périodiques			
histoire et critique			
répert. bbgr., dict. bio- bbgr., orientation critique			
dictionnaires, encyclopédies			
histoires et anthologies de la littérature			
histoires et anthologies de la critique			
recueils de textes			
périodiques			
études thématiques			
étude des genres /auteurs et /époques			
poésie			
théâtre			
roman			
écrits divers			
corpus d'auteurs des origines au 20 s. oeuvres et critiques			

Aucun désherbage n'est souhaitable dans ces domaines où l'actualité du document ne donne pas d'indication quant à sa valeur intellectuelle. Même les dictionnaires anciens sont intéressants car ils présentent un état de la langue à un moment donné et permettent de traduire des textes anciens.

Seuls les ouvrages en plusieurs exemplaires pourraient être pris en considération pour le désherbage, encore que plusieurs dictionnaires de langue étant nécessaires, on ne mettra les doubles des plus anciens en magasins que si on a pu en racheter des récents afin d'en offrir en nombre suffisant pour le libre accès.

Les annuaires anciens pourront être jetés.

Pour tous les autres cas, le plus récent va en libre-accès ; les exemplaires antérieurs en magasin.

Généralités

Types de documents	Pilon	Magasin	Libre-accès
fonds professionnel			
manuels	si caducs	fonds professionnel	
dictionnaires de langues		fonds professionnel	
généralités autour du livre			
histoire du livre		X	les plus récents
édition		X	les plus récents
fonds pour l'orientation des étudiants			
annuaires, répertoires des établissements	X		les plus récents
annuaires et répertoires de personnes	X		les plus récents
ouvrages pratiques concernant la rédaction de thèse, la recherche en gén.			X
guides de l'étudiant		X (recherche)	mais exclus du prêt
références			
bibliographies		anciennes éditions si achat des cédéroms rétrospectifs	X
bbgr. commerciales courantes	X		les dernières parues
catalogues de fonds		X ?	les plus récents et tous ceux concernant un fonds ancien ou spécialisé, sans critère de date d'édition
encyclopédies	exemplaires supplémentaires	1 exemplaire de chaque édition seulement	X + récents
dictionnaires	exemplaires supplémentaires	1 exemplaire de chaque édition seulement	X + récents
sources biographiques générales	formes papier si achat des cédéroms ou microfiches		éditions cédéroms ou microfiches ¹
sources géographiques générales			X
annuaires et répertoires généraux de personnes, institutions et organisations		X (autres: recherche)	X + récents
annuaires de la presse et de l'édition		X (autres: recherche)	X + récents
grands ouvrages de référence thématiques			X
annuaires d'événements, grandes chronologies et atlas historiques généraux			X
répertoires de microformes, de cédéroms, de banques de données			X

¹ par ex. les Archives biographiques françaises dont une première partie a déjà été achetée et est actuellement dans le bureau de M. Smouts.

Le désherbage sera pratiqué pour le fonds professionnel et surtout le fonds pour l'orientation des étudiants mais on sera plus prudent pour le fonds de référence.

Celui-ci peut en effet servir à des recherches du type : qui occupait tel poste dans tel ministère en telle année ? etc. On ne désherbera donc que les exemplaires en double dans les magasins et bien sûr, l'édition la plus récente ira en libre-accès.

Les éditions cédéroms et les microformes permettront par contre de désherber systématiquement.

Bibliothèque du Portique (Strasbourg)

CORPUS D'AUTEURS LITTÉRAIRE

- | | |
|---|------------------------|
| 1 | oeuvres complètes |
| 2 | oeuvres choisies |
| 4 | oeuvres particulières |
| 5 | travaux critiques |
| 6 | expositions |
| 3 | tables de concordances |

exemples :

- . Oeuvres complètes / Roger Martin du Gard
84.4 MART 1 o
- . Trente nouvelles / J.P. Camus
84.32 CAMU 2 t
- . Correspondance. 13, (juillet 1777-mai 1778) / par Voltaire
84.33 VOLT 2 c XIII
- . Oeuvres historiques / Voltaire
84.33 VOLT 2 o
- . Zadig et autres contes / Voltaire
84.33 VOLT 4 zadi
- . Premier homme / Camus
84.4 CAMU 4 prem
- . Actuelles. 3 chronique algérienne 1939-1958
84.4 CAMU 4 actu III
- . Poète Léon Dierx : 1838-1912 / Marie-Louise Camus-Clavier
84.34 DIER 5 CA

Auteurs auteurs

Aristobane	188.01 ARIS ^{top}	VII ^e s. av. JC	<ul style="list-style-type: none"> <i>Ploutos</i> >> plou <i>Les nuées</i> >> nuée <i>Les grenouilles</i> >> gren <i>Les cavaliers</i> >> cava <i>Les achamiens</i> >> acha <i>Les guépes</i> >> guep <i>La paix</i> >> paix <i>Les oiseaux</i> >> oise <i>L'assemblée des femmes</i> >> asse <i>Lysistrata</i> >> lysi <i>Les Thesmophories</i> >> thes 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe des fragments d'autres pièces
Aristote	185.002 ARIS	IV ^e s. av. JC	<ul style="list-style-type: none"> <i>Organon</i> >> orga [- <i>Catégories</i> [- <i>Sur l'interprétation</i> [- <i>Analytiques</i> >> anal [- <i>Topiques</i> <i>Réfutations sophistiques</i> <i>Physique</i> >> phys <i>Du ciel</i> » ئس <i>Génération et corruption</i> <i>Météorologiques</i> >> mete <i>De l'âme</i> >> ame <i>Petits traités d'histoire naturelle</i> >> peti [- <i>De la sensation et des sensibles</i> [- <i>De la mémoire et des réminiscence</i> [- <i>Du sommeil et de la veille</i> [- <i>Des rêves</i> [- <i>De la divination dans le sommeil</i> [- <i>De la longévité et de la brièveté de la vie</i> [- <i>De la jeunesse et de la vieillesse</i> [- <i>De la vie et de la mort</i> [- <i>De la respiration</i> <i>Histoire des animaux</i> >> hist <i>Parties des animaux</i> >> part <i>Mouvement des animaux</i> >> mouv <i>Marche des animaux</i> <i>Génération des animaux</i> >> gene <i>Métaphysique</i> >> meta <i>Ethique à Nicomaque</i> >> ethi <i>Ethique à Eudème</i> <i>La Politique</i> >> poli <i>Rhétorique</i> >> rhet <i>Poétique</i> >> poet <i>Constitution des Athéniens</i> >> cons <i>Sur les idées</i> >> idée <i>Du monde</i> >> mond <i>Les économiques</i> >> econ 	<ul style="list-style-type: none"> Les trois derniers titres sont apocryphes. Il existe encore d'autres titres de fragments et d'apocryphes
Aristoxène	188.01 ARIS(8)	IV ^e s. av. JC	<ul style="list-style-type: none"> <i>Éléments harmoniques</i> >> elem 	
Arrien	188.01 ARRI	II ^e s. ap. JC	<ul style="list-style-type: none"> <i>Histoire d'Alexandre</i> >> hist [- <i>Anabase</i> (= expédition d'Alexandre) [- <i>Sur l'Inde</i> <i>Le cynégétique</i> <i>Le périple du Pont-Euxin</i> <i>Traité de tactique</i> 	<ul style="list-style-type: none"> La rédaction de la philosophie d'Epictète (<i>Entretiens</i> et <i>Manuel</i>) est sous "Epictète"
Artémidore de Daldis	188.01 ARTE	II ^e s. ap. JC	<ul style="list-style-type: none"> <i>Les songes expliqués</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Appelé aussi Artémidore d'Ephèse. Ne pas confondre avec un autre Artémidore d'Ephèse, géographe

Alexandre (saint) 193.2

Vind Aristote

Fama seipula
Athanasie d'Alexandrie